

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 52.

MONTREAL, JEUDI, 25 DECEMBRE, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA FIN DE L'HISTOIRE.

Le *Journal des Trois-Rivières* s'est enfin décidé à nous rendre justice en publiant cette fameuse lettre de Mgr. Fioramonti à M. Louis Veuillot. Nous avons dit que, tout en rendant hommage au talent et aux doctrines de M. Veuillot, le St. Siège, parlant par la bouche de Mgr. Fioramonti, avait conseillé à l'illustre polémiste la modération dans le langage. La citation que nous avons faite se trouve mot pour mot dans la lettre en question.

En quoi donc alors avons-nous péché? Avons-nous dit que le St. Siège avait blâmé les doctrines de M. Veuillot? Non, voulant tout simplement donner notre opinion sans aigreur et sans passion sur une polémique que nous croyions dangereuse pour la religion en ce pays, nous avons apporté cette citation à l'appui de nos paroles. Quel mal y avait-il donc à dire que le St. Siège avait recommandé la douceur et la charité aux écrivains catholiques et à M. Veuillot en particulier? Aurait-il mieux valu mentir en disant que le Souverain Pontife avait conseillé la violence? Cependant, parce que nous n'avions pas reproduit toute la lettre de Mgr. Fioramonti, on crut devoir profiter de cela pour insinuer que nous avions tronqué cette lettre à dessein!

Persuadés qu'on ne pouvait pas, de bonne foi, lancer contre nous une accusation si absurde, nous fûmes indignés et nous refusâmes de publier toute cette lettre. Nous voulions forcer nos accusateurs de la publier eux-mêmes pour notre justification, et ils viennent de la faire.

Cela nous suffit.

Voici les paroles de Mgr. Fioramonti que nous avons citées; elles doivent être bien meilleures maintenant qu'elles ont passé par le *Journal des Trois-Rivières*.

« C'est pourquoi il serait bon non-seulement pour vous même, mais encore pour l'utilité de l'Eglise, que tout en prenant en main la cause de la vérité et la défense des statuts et décrets du Siège apostolique, vous examiniez d'abord avec grand soin toutes choses, et que surtout, dans les questions où il est licite de soutenir l'une et l'autre opinion, vous écriviez constamment d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Et en effet, tout journal religieux s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de l'Eglise et le souverain pouvoir du Siège apostolique, doit être fait de telle sorte que rien de contraire à la modération, rien de contraire à la douceur n'y vienne choquer le lecteur. C'est le vrai moyen d'attirer sa bienveillance et de lui persuader plus aisément combien cette cause l'emporte sur toutes les autres et quelle est l'excellente cause du Siège apostolique. »

Eh! bien, c'est pour avoir reproduit cela qu'on nous a traité de lâche, de menteur, etc., etc!! Dans un pays où ces gros mots ne se paient pas par un coup de pistolet, où l'honneur n'a pas le duel pour se protéger, les bons catholiques devraient s'appliquer à prouver que la religion suffit pour faire observer les lois qui doivent diriger les hommes dans leurs rapports les uns avec les autres.

Comment veut-on que les mauvais catholiques, les révoltés comme nous, ne se mettent pas en colère une fois l'an, lorsqu'ils voient que tous les jours leurs saints confères ont de gros mots à la bouche et ne se gênent pas même d'avoir recours à la calomnie.

Il y a beaucoup de choses qu'on doit dédaigner, mais il y en a d'autres auxquelles malheureusement il faut répondre, lorsqu'on est dans la presse, sous peine de manquer de respect pour soi-même et pour ses opinions, et de nuire au succès de la cause qu'on poursuit.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour rester calmes,

lorsqu'on nous attaque, la plupart du temps, nous ne prenons même pas la peine de répondre, mais quelquefois il nous faut bien nous débarrasser des guêpes qui s'acharnent à nous.

Cependant nous avons assez de force, aujourd'hui, pour rire des nouvelles accusations du *Journal des Trois-Rivières*. Cette fois, il insinue doucement que nous sommes d'abord un rationaliste et ensuite un mauvais catholique, comme M. de Falloux et les catholiques libéraux de France. Eh! bien, oui c'est vrai, nous sommes un mauvais catholique, nous l'avouons franchement, nous prêchons dans notre journal le communisme, le pétrolisme, le rationalisme et surtout, ô horreur! le gallicanisme! Nous sommes surpris que les bons catholiques reçoivent notre journal, lorsqu'ils devraient nous faire excommunier, car tous les jours nous insultons à la religion de nos pères et nous invitons nos compatriotes à massacrer les prêtres et les religieuses. Bien plus, nous allons jusqu'à dire que les Canadiens-Français doivent travailler à s'enrichir par l'industrie, afin de rester ici sur le sol de leurs ancêtres à l'ombre du drapeau de la patrie.

Nous savons bien que c'est mal de faire cela, car moins il y aura de canadiens-français dans le pays, moins il y aura d'impies, mais nous voulons faire le mal, nous voulons que les canadiens français restent ici afin qu'il y ait plus de monde pour écraser la religion et les bons catholiques comme le *Journal des Trois-Rivières* et ceux qui ont fait la comédie infernale; nous cesserons de détruire, lorsqu'il ne restera plus dans le pays que des mauvais catholiques comme l'archevêque de Québec, l'Université-Laval et ses petits professeurs, les évêques de Rimouski et de St. Hyacinthe et le Séminaire de St. Sulpice et tutti quanti.

Après une pareille confession on devrait nous laisser tranquilles, il nous semble; mais, non, il est probable qu'on va encore nous accabler d'injures parce que nous ne voulons pas discuter. Mais comment discuter sérieusement avec des gens qui nous font dire à peu près le contraire de ce que nous avons dit, à l'exemple du *Pays*, tant il est vrai que les extrêmes se touchent. Car, enfin, on ne nous fera pas croire qu'on est sérieux lorsqu'on tourne à l'envers tout ce que nous avons écrit. Nous ne demandons qu'une chose au *Journal des Trois-Rivières*, c'est de reproduire tous nos articles sur la question religieuse et industrielle, avec liberté d'en dire tout le mal possible. Nous nous en rapporterons à la bonne foi et à l'intelligence de ses lecteurs.

Il y aurait bien des choses à dire en réponse aux derniers articles du *Journal*, des choses même plaisantes, mais ces discussions personnelles nous ennuiant beaucoup, et les succès qu'on obtient dans ce genre de polémique sont peu honorables, nous l'avouons. Si on se contentait de nous injurier personnellement sans nous faire dire le contraire de ce que nous avons écrit ou nous accuser de choses déshonorantes pour un journaliste, nous ne chercherions jamais ses petits succès de presse qui consistent à faire fâcher ses adversaires en colère. Nous prions en terminant nos ardents confrères d'étudier la différence qu'il y a entre les plaisanteries et des choses grossières. La religion ne dispense pas d'avoir de l'esprit et d'être bien élevé.

L. O. DAVID

N.B.—Il est peut-être bon de rappeler à nos lecteurs qu'à part cette citation que nous avons publiée, parceque

nous pensions que les autorités romaines et le St. Siège étaient au-dessus de M. Veuillot, nous n'avons jamais dit que du bien du grand écrivain catholique; seulement nous avons dit avec beaucoup de ménagement que sa polémique mordante et passionnée n'avait peut-être pas sa raison d'être ici comme en France, et nous avons dit pourquoi dans le temps.

L. O. D.

NOS ARCHIVES.

RÈGNE-MILITAIRE.
1760-1764.

I.

Nous avons, dans une série d'articles publiés, il y a quelques mois, passé en revue le dépôt des anciennes archives françaises se rattachant au conseil supérieur de Québec, en existence sous la domination française; nous avons fait le relevé des documents actuellement déposés dans les voûtes de la maison du Lieutenant-gouverneur et confiés à la garde du régistrateur actuel, M. le Dr. Meilleur; nous avons constaté alors quels étaient les registres disparus depuis 1791 en nous guidant sur l'inventaire qu'en avait fait le gouverneur Carleton; pour suivre nos recherches dans les voûtes de la société historique de Québec, nous avons constaté l'existence de manuscrits précieux se rattachant à l'histoire de notre passé et qui méritent les honneurs de l'impression. Aujourd'hui, nous résumerons les principaux manuscrits qui se rapportent à cette partie de notre histoire vulgairement connue sous le nom de *Règne-Militaire*, (1760-1764).

Personne n'ignore que cette partie de notre histoire est encore fort obscure. La difficulté de se procurer les manuscrits a probablement empêché nos historiens d'entrer dans une foule de détails curieux à étudier. Cette époque est, en effet, une des plus intéressantes à connaître. La cession du pays entraînant un nouvel ordre de choses en Canada, faisant naître une nouvelle administration, il s'en suivit une foule de complications et d'incidents que le temps finira par livrer à la publicité. Nous pouvons ajouter que la période qui part de 1759 et qui s'arrête à 1791, époque où une constitution fut donnée au Canada, est très obscure, probablement à cause de l'état précaire des administrations différentes qui ne sont succédées et qui n'ont laissé, derrière elles, aucun document public d'une haute portée et d'une grande valeur. Cette époque est comme le moyen-âge de l'histoire de notre passé. On rapporte bien que de 1760 à 1764, le Canada fut soumis à un régime militaire; que la province de Québec fut divisée en trois districts, Québec, Montréal et Trois-Rivières; que chacun de ces districts avait un gouverneur spécial administrant sous l'autorité de Murray puis de Carleton, gouverneurs et commandants en-chef; que la justice dans chacun de ces districts était administrée par des Chambres de milice; que de 1764 à 1791 la province fut gouvernée par un conseil, présidé par le gouverneur, etc.; mais en général, on ignore le texte et les dispositions des ordonnances de ces différents gouverneurs, attendu qu'elles n'ont été publiées qu'en partie.

Rien donc ne saurait offrir plus d'intérêt à celui qui désire étudier et approfondir, dans ses détails, l'époque de la cession du pays à l'Angleterre, que l'étude des archives qui se rapportent au Règne-Militaire. A ceux qui désirent poursuivre cette étude, nous prendrons la liberté d'indiquer les sources qui font l'objet de cet article.

Les archives qui concernent le Règne-Militaire sont déposées principalement dans les voûtes des palais de justice de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Ceux qui ont visité la voûte du palais de justice de Montréal savent qu'elle renferme des manuscrits aussi anciens que précieux. Le nombre des archives est même très-considérable: il faudrait plus d'un long mois pour en faire un relevé minutieux.

L'ancienneté de ces registres remonte à la fondation de Montréal. Les greffes des plus anciens notaires s'y trouvent; nous avons examiné des actes authentiques qui remontent à 1650; on y trouve les minutes de M. Adhémar, un des plus anciens notaires connus du Canada. Les registres sont cartonnés et étiquetés avec soin. Ce travail gigantesque de reliure et de recollage est dû aux Révérendes Sœurs de la Congrégation de cette ville, qui ont travaillé, sous l'ordre de M. Coffin, proto-notaire, pendant de longs mois. On peut voir, au bureau des tutelles et des curatelles, l'index des archives du Palais de Jus-

tice tel que préparé d'après les ordres de M. Coffin; ce registre fut en outre l'objet de recherches.

Les archives qui ont rapport au gouvernement militaire de Montréal peuvent se diviser en trois séries, d'après l'ordre et la nature des registres. Ainsi, par exemple, pour se former une idée de cette classification, nous dirons que le gouvernement de Montréal était subdivisé en cinq districts où siégeait un tribunal militaire ou chambre de milice, présidée par un capitaine. Les cinq chambres siégeaient respectivement à la Pointe-Claire, à Longueuil, à St. Antoine, à la Pointe-aux-Trembles et à Lavaltrie. Ces cours, qu'on pourrait appeler cours de comités, avaient juridiction sur les quatre ou cinq paroisses environnantes; c'étaient des tribunaux de première instance. Il y avait appel à la cour militaire de Montréal, présidée par un capitaine du bataillon stationnant en dedans des murs de la ville. Cette cour formait le second degré de juridiction et équivalait à une cour de révision. L'appel final s'élevait devant le gouverneur, dont le jugement était en dernier ressort. Cette pondération judiciaire, si l'on veut me passer le mot, existait d'une manière à peu près analogue dans le gouvernement de Québec. A Trois-Rivières, l'état encore peu avancé de la colonisation ne permit point aux cours militaires de subsister après 1762. La population était trop disséminée et les poursuites trop rares pour nécessiter les frais d'une organisation complète de tribunaux, en dehors de l'enceinte de la ville.

Les registres sont donc classés d'après l'ordre des juridictions des divers tribunaux.

Nous avouons de suite qu'outre le désagrément de feuilleter ces pages recouvertes de poussière, de déchiffrer cette écriture jaune, antique et illisible, se joint la monotonie des matières. Ces plumes, en effet, ne renferment que fort peu de procès intéressants. Heureux encore lorsqu'après la relation fade de ces petites chicanes privées, vous pouvez rencontrer un document d'une importance publique ou revêtu d'un caractère administratif, ou un règlement de police que le sans-gêne de l'époque faisait décorer du nom pompeux d'ordonnance! Ce fut le tort des gouverneurs de n'avoir pas consacré un registre spécial pour leurs prétendues ordonnances. A mesure qu'ils en édictaient, le clerc les inscrivait, pêle-mêle, dans les plumes de la cour, entre deux procès insignifiants.

Toutefois, nous aurions tort de jeter trop de discrédit sur les poursuites de cette époque. D'abord, elles sont très nombreuses eu égard au chiffre de la population. Nous ajouterons même que les procès étaient plus fréquents qu'aujourd'hui. Si on en doute, qu'on rende une visite aux voûtes du Palais de justice. Et d'ailleurs, cela s'explique par l'ignorance qui régnait à cette époque. Nos ancêtres étaient de forts bons travailleurs, mais ne savaient ni lire ni écrire. Ils maniaient bien plus facilement la pioche et la bêche que la plume. Cette ignorance rendait incertains tous titres à la propriété. La plupart des conventions se faisaient verbalement; point de titres clairs, point de droits indiscutables. Et puis, nos pères descendaient en partie des normands, braves gens à la vérité, mais entêtés, tenaces, et par conséquent, plaideurs envers et contre tous. Ils avaient hérité des qualités et des défauts de leurs ancêtres. Aussi, faut-il les voir se chamaillant qui pour un coq, qui pour le paiement d'une chopine de melasse, qui pour un minot de blé! Ajoutons à cela les questions de bornage, les homologations de procès verbaux, les demandes pour découvert etc., toutes contestations qui indiquent une société naissante et un pays inculte ou encore peu colonisé.

Mais à côté de ces petites disputes privées percent quelques points de droit importants, surtout des questions de communauté, de douaire, préciput, tutelle et curatelle. Nous avons vu des motifs de jugement qui vous citent la coutume de Paris comme l'aurait fait un président de l'ancienne Tournelle civile ou un vieux praticien, près le petit Châtelet de Paris. Les contestations commerciales sont plus rares et cela se conçoit facilement; mais une question qui s'est soulevée très-souvent devant les tribunaux de milice se rattache au paiement des ordonnances ou monnaie-de-carte. Ainsi, on sait que cette monnaie, ayant cours sous la domination française, fut retirée de la circulation après la Cession et dépréciée, au point de perdre entièrement la valeur qu'elle représentait. On demandait si on pouvait forcer le créancier à recevoir de la monnaie-de-carte pour des obligations consenties dans un temps où cette monnaie était en valeur, mais dont le paiement n'était devenu échoué qu'après sa dépréciation. Un grand nombre de jugements en appel confirmèrent des sentences rendues par les chambres de milice obligeant le créancier à recevoir les ordonnances pour des billets passés en 1759 ou avant, et payable en 1761 ou après, c'est-à-dire après sa dépréciation. Mais en général l'écrit devait être fait payable en monnaie-de-carte. Au reste, la jurisprudence de cette époque n'était pas plus sûre que celle d'aujourd'hui, et nous avons remarqué plusieurs jugements contradictoires sur cette question.

Nous examinerons dans un prochain article, les principaux registres en rapport avec cette époque.

EDMOND LAREAU.

Nous remercions "un auditeur," de ce qui suit et nous espérons qu'il continuera à nous envoyer le résumé du cours de M. l'abbé Paquet; rien de plus utile pour le public.

COURS PUBLIC A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

C'est jeudi soir que M. l'abbé B. Paquet a commencé son cours public de *Droit naturel et des Gens*, dans une des salles de l'Université, en présence d'un auditoire nombreux et intelligent. Mgr. l'Archevêque, avec bon nombre de prêtres, et tous les élèves du Grand-Séminaire entouraient la chaire du savant professeur. La beauté de la diction, la justesse et la clarté des raisonnements, et pardessus tout la noblesse et la profondeur des pensées développées dans cette première en font un véritable chef-d'œuvre. Nous ne craignons pas d'affirmer que M. l'abbé Paquet s'est élevé à une hauteur qu'il est difficile d'atteindre, et qui mérite toute notre admiration.

Il a débuté par un éloge délicat de la ville de Québec, l'athènes de la puissance du Canada, qui a toujours été dans la mesure voulue par les circonstances le foyer de la culture des sciences, des arts et des lettres. La cause principale de ce noble privilège se trouve dans l'alliance qui y a toujours existé entre la science et la religion. Le savant professeur trouvant sous ses yeux la réalisation de cette heureuse alliance dans la composition même de son auditoire et dans l'Université-Laval, prend de là occasion de faire voir que dans cette institution les droits de la science sont respectés, et qu'en retour la science rend ses devoirs à la religion; d'où découlent pour l'une et l'autre les avantages les plus précieux.

La science a des droits: la religion les lui reconnaît, et l'in-

te à en user librement, pourvu qu'elle demeure toujours dans la sphère d'activité qui lui est dévolue. C'est ce que le chef de l'Eglise s'est plu à reconnaître dans un document mémorable, où il dit en parlant de la plus haute des sciences humaines, de la philosophie. "Elle possède, aussi bien que les autres sciences, le droit d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions auxquelles elle arrive; ce droit elle peut l'exercer de façon toutefois à ne rien embrasser qui lui soit étranger ou qu'elle n'ait acquis d'elle-même, et selon les conditions qui lui sont propres." La science est donc libre sur son terrain; à elle de ne pas en dépasser les limites. De même que l'Eglise n'a jamais rétréci le domaine de la liberté humaine, de même aussi elle n'a jamais entravé l'essor de la pensée et les progrès de la science.

Mais en laissant à la science la plénitude de ses droits, l'Eglise réclame l'accomplissement de ses devoirs. Ces devoirs consistent d'abord à respecter certaines vérités rationnelles qui sont fondamentales, telles que l'existence de Dieu, le libre arbitre, l'immortalité de l'âme, etc., et à laisser toujours intactes les vérités révélées qui agrandissent les horizons de notre intelligence. Le savant ne doit point perdre de vue que la révélation ne saurait être contraire à la vérité connue par les lumières de la raison, bien que souvent il ne soit pas facile de saisir le point de contact par lequel elles s'harmonisent.

Dans l'Université-Laval la science exerce librement ses droits et rend fidèlement ses devoirs à la religion: de là l'union la plus intime entre elles, et les avantages inappréciables qui résultent du mutuel appui qu'elles se prêtent.

La religion a pour mission de répandre la lumière dans l'intelligence et la force dans le cœur, et de produire par là l'amour du souverain bien. Dans cette noble tâche les sciences, suivant le sentiment des Pères de l'Eglise, sont les *auxiliaires de la religion*, un *prélude*, une *introduction au christianisme*, on peut donc dire, à un certain point de vue, que les sciences humaines ont un caractère religieux, et exercent une espèce de sacerdoce, en préparant par la culture du beau, du bon et du vrai le terrain des âmes, où la religion vient ensuite semer et moissonner.

Mais si les sciences rendent des services à la religion, celle-ci, à son tour, ne se laisse pas vaincre en générosité, et lui donne en échange lumière, secours et protection. Elle est le phare qui sauve du naufrage en indiquant l'écueil; elle est le guide qui introduit le savant dans un monde nouveau et lui fait contempler de plus près le soleil de toute vérité; ou, comme s'exprime Ozanam, esprit d'élite formé si promptement à l'école de la foi et de la science, la religion fait pour l'homme ce que fait l'aigle, lorsqu'il enlève son aiglon dans les airs; il lui apprend à fixer des yeux la lumière du soleil; et habitué à contempler l'astre brûlant, le jeune oiseau plonge ensuite un regard plus assuré vers la terre, et distingue plus aisément sa proie au fond de l'abîme.

Le professeur passe ensuite à un autre ordre d'idées qui le rapproche d'avantage de l'objet de son cours, qui est le droit naturel et des gens. Il montre que parmi les sciences humaines, la philosophie est la plus noble, et qu'elle réclame toute notre attention et nos plus sérieuses méditations. Il consent bien à ce que nous étudions la construction des hauts fourneaux, l'ingénieuse production des engrais chimiques, la meilleure manière d'arriver à la fortune par un habile placement des capitaux, l'application savante des lois physiques, mais à la condition que, fidèles à notre passé, nous n'étouffions pas, par ces travaux d'un genre inférieur, des études plus nobles, plus relevées, telles que celles des lettres et de la philosophie qui, avec la religion, constituent la fleur de la véritable civilisation.

La philosophie qui est la plus grande culture de l'intelligence, est en même temps la science générale, la science fondamentale, la lumière des autres sciences humaines. Elle est non-seulement utile, mais nécessaire au littérateur, à l'orateur, au polémiste, à l'apologiste chrétien, au théologien, au légiste, au représentant du peuple, en un mot à tout homme instruit, quelle que soit la position qu'il occupe dans la société.

M. l'abbé Paquet, termine sa leçon en décrivant les éléments essentiels de la véritable civilisation, et il les trouve tous au sein de notre société canadienne. A nous de les développer par la culture du beau, du bon et du vrai.

Nous n'avons donné ici qu'une bien pâle esquisse, qu'un maigre résumé des belles choses que renfermait cette leçon préliminaire. Tous les auditeurs sont revenus enchantés de ce magnifique début.

UN AUDITEUR.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN.—Un marchand anglais ayant fait fortune au Brésil retourna en Angleterre. Un jour, il rencontra une jeune fille orpheline dont l'infortune et surtout la beauté le touchèrent; il la demanda en mariage, et ils se marièrent. Mais au bout de quelque temps notre homme devint jaloux, divorça et se mit à voyager. Il avait eu deux enfants de son mariage. La jeune femme abandonnée se remaria quelques mois après; mais ayant perdu son deuxième mari, elle resta pauvre et misérable et partit pour les états de l'Ouest. Son premier mari après bien des pas et démarches pour oublier celle qu'il avait aimée était là depuis quelque temps. Un jour, ils se rencontrèrent; tableau! La veuve prouva son innocence à son époux jaloux, celui-ci fut convaincu, se repentit et ils se remarièrent!!! Il n'y a qu'aux Etats-Unis qu'on voit de pareilles choses.

LE PRISONNIER DE CHILLON

PAR LORD BYRON.

(Traduction par un poète Canadien.)

A MON AMI ALFRED GARNEAU.

J'étais bien jeune, lorsque je lus, pour la première fois, les chefs-d'œuvre de Lord Byron dans une traduction française publiée, avec le texte en regard, par le comte de Hautefeuille. Parmi tant de drames saisissants, *Le Prisonnier de Chillon* fit sur moi une impression que je n'ai jamais oubliée. Cette élegie patriotique, écrite avec des larmes, avait, à cette époque, un intérêt d'actualité, par le souvenir des luttes que notre pays venait de soutenir pour la conquête de ses libertés.

Dans mon enthousiasme pour le poème de Byron, j'essayai de le traduire en vers; j'ai revu plus tard et entièrement refondu cette traduction que j'exhume aujourd'hui de la poussière.

Bien souvent, pendant mes rêveries poétiques, j'ai cherché autour de moi un type qui me révélât quelque chose de la grande âme de Bonnavard. Et savez-vous quel est le caractère qui me parut le mieux réaliser cet idéal? Ce fut la noble figure de votre père.

Martyr, comme Bonnavard, de l'idée nationale; historien comme lui, et comme lui prisonnier, mais prisonnier volontaire, il a consumé sa vie dans la solitude et les livres pour arracher à la destruction les lambeaux épars de notre histoire. Il a éprouvé, pour notre avenir national, les angoisses que Bonnavard, dans sa captivité, ressentait pour sa race expirante. Tous deux ont usé leur existence pour une grande cause.

Vous comprenez maintenant pourquoi mon amitié vous dédie cet opuscule, en le déposant sur la tombe de l'illustre historien

NOTES HISTORIQUES.

François de Bonnavard, le Prisonnier de Chillon, était seigneur de Ludes, et natif de Seyssel, près de Belley. Né en 1496, il fit ses études à Turin. En 1510, son oncle, Jean-Aimé de Bonnavard, résigna en sa faveur le prieuré de Saint-Victor, bénéfice considérable situé aux portes de Genève. Bonnavard fut l'un des plus courageux défenseurs de sa patrie adoptive; il sacrifia pour elle son repos et sa fortune. "Il la servit," dit un de ses historiens, avec l'impétuosité d'un héros, et il "écrivit son histoire avec la naïveté d'un philosophe et la chaleur d'un patriote."

Jeune encore, il s'était attiré la colère du duc de Savoie en dénonçant hautement ses projets ambitieux. En 1510, ce prince, ayant envahi Genève avec cinq cents hommes, Bonnavard se vit obligé de prendre la fuite. Il voulait se retirer à Fribourg; mais il fut trahi par deux hommes qui l'accompagnaient, et conduit, par ordre du prince, à Grolée, où il resta prisonnier pendant deux ans.

Retné à Genève, son patriotisme le signalait toujours comme un ennemi redoutable; et en 1530, pendant qu'il traversait les montagnes du Jura, il fut saisi par des brigands, et livré au duc qui le fit jeter dans les cachots du château de Chillon. Ce prince voulut déguiser sa vengeance sous les dehors du zèle religieux; mais Bonnavard ne montra pas moins d'héroïsme pour défendre sa foi que pour protéger sa patrie. Il languit en prison jusqu'en 1536; l'armée helvétique ayant alors chassé les princes de Savoie du pays de Vaud, le délivra de sa dure captivité.

Le château de Chillon élève ses antiques et sombres tourelles sur les bords du lac Léman, entre Clarens et Villeneuve. Il est bâti sur un rocher situé entre deux abîmes: l'abîme des hautes montagnes, dont il forme le dernier échelon, et l'abîme du lac, dont les eaux mesurent, à sa base, près de mille pieds de profondeur. Le Rhône coule à la gauche du château; en face, s'élèvent les hauteurs de Meillerie et les Alpes; en arrière, un torrent se précipite des cimes escarpées.

Cet immense château, au fond duquel sont creusés de vastes et ténébreux souterrains, est à lui seul une île et n'a de rives que ses murailles hexagones; édifice sorti du sein des ondes, navire immobile, qu'un pont joint à la terre, comme l'ancre retient le vaisseau. Ce pont semble en effet retenir cet aquatique castel près du rivage, tandis que les flots le battent avec la violence des mers les plus orageuses, ou s'aplanissent au loin, paisibles et transparents, pour en reproduire l'image renversée.

L'histoire du château de Chillon est enveloppée de mystère: on ignore et le nom de celui qui le fit élever, et l'époque de sa construction. Quelques historiens la font remonter à l'année 1120. Pendant des siècles, ses noirs donjons servirent de cachots aux criminels et aux prisonniers d'état. On y montre encore aujourd'hui une poutre, noircie par le temps, sur laquelle étaient exécutés les condamnés. L'anneau de la chaîne de Bonnavard se voit encore attaché au mur; et le pavé garde l'empreinte de ses pas. Sur l'un des sept piliers auquel il fut enchaîné, est gravé dans la pierre le nom de l'auteur du *Prisonnier de Chillon*.

"A l'aspect des grandes montagnes, de la dent de Jaman, de la dent du Midi, de ce lac majestueux, qui fait plus d'impression encore sur le voyageur, quand il sort de ce sombre séjour, on aime à ressaisir le souvenir de cette grande infortune, à répéter la belle composition qu'elle inspira à Lord Byron. Aux merveilles de la nature, on associe la grandeur de l'homme, sa constance, sa vertu, et le génie du poète, les célébrant après trois siècles, afin d'en doter tous les siècles à venir."—(*Histoire de la Suisse*, par Ph. de Golbery.)

LE PRISONNIER DE CHILLON.

O génie éternel de l'âme indépendante,
Liberté! nulle part tu n'es aussi brillante
Qu'au sein des noirs cachots! car là c'est dans le cœur
Que tu viens te choisir un asile d'honneur,
Le cœur que ton amour seul librement enchaîne.
Et quand tes fils rivaux aux anneaux de leur chaîne,
Dans un affreux donjon agonisent de faim,
Leur martyre t'assure un triomphe prochain.
S'arrachant par la mort de cet antre homicide,
Comme le papillon brisant sa chrysalide,
Leur âme va répandre aux quatre vents des cieux
Sur la patrie esclave un souffle généreux
Qui fait partout surgir la fièvre d'indépendance.
O Chillon! vieux château qui vit tant de souffrance,
Ton triste cachot est désormais immortel,
Ta muraille est un temple et ton sol un autel.
Du sang de Bonnavard tu portes les empreintes,
Tes lourds anneaux de fer, tes pierres en sont teintes.
Que jamais effacé ce sang élève au ciel
Contre tous les tyrans un sanglot éternel.

I.

Les ans n'ont point blanchi ma tête grisonnante,
Ni soudain la terreur en un jour d'épouvante.
Mes membres sont courbés, mais non par les travaux:
Ils ont perdu leur force en d'ignobles repos.
Je vis dans un cachot, enseveli sous terre,
Comme les criminels, privé d'air, de lumière.
Mon crime est de garder la foi de mes aïeux.
Plus fort que les tyrans, mon père sous mes yeux
Fut sur le chevalet martyr de sa croyance.
Ses enfants comme lui, pour la même défense,
Au milieu des tourments ont affronté la mort.
Nous étions sept; un seul aujourd'hui vit encor.
Six frères, un vieillard ont scellé de leur vie
La foi sainte qu'en vain l'on veut que je renie.
L'un d'eux sur un bûcher, deux autres aux combats,
Trois dans cette prison ont trouvé leur trépas.
Seul, je n'ai pu périr dans ce sanglant naufrage,
Et j'attends que la mort de mes fers me dégage.

II.

Sept pilastres massifs soutiennent les arceaux
Et les vieilles parois de ces sombres caveaux.

Un rayon de soleil qui s'est trompé de route,
A travers la crevasse ouverte dans la voûte,
Croupit sur le pavé qui ne sèche jamais,
Ainsi qu'un météore au-dessus d'un marais.
Sur chacun des piliers de bysantine forme
Par des anneaux de fer pend une chaîne énorme.
Ce fer est corrosif : sur mes pieds, sur mes bras
Les blessures qu'il fait ne se guérissent pas.
Toujours je sentirai sa morsure cruelle
Tant que cette lueur, pour moi toujours nouvelle,
De sa pâle clarté fatiguera mes yeux.
Ils n'ont pas vu lever le soleil dans les cieux,
J'ignore maintenant depuis combien d'années.
J'ai cessé de compter mes trop longues journées,
Lorsque mon dernier frère, à mes côtés gisant,
Mourut, me laissant seul, plutôt mort que vivant.

III.

Nous étions trois liés sur ces piliers de pierre ;
Mais chaque frère était séparé de son frère.
Impossible de faire un pas pour se mouvoir :
A peine pouvions-nous dans cette nuit nous voir.
Les livides clartés et les vapeurs palpables
De ce cachot rendaient nos traits méconnaissables.
Ensemble réunis et pourtant séparés,
Les bras chargés de fers, d'angoisses dévorés,
Privés de tous les biens de l'humaine existence,
Nous trouvions cependant une âpre jouissance
A faire retentir la prison de nos voix,
A dire une légende, un récit d'autrefois,
Quelque chant héroïque appris dans notre enfance,
Dont les mâles accents ranimaient l'espérance.
Mais à nos longs ennuis ce faible apaisement
Finit par se changer en étrange tourment.
Nos voix parurent prendre un timbre lamentable,
Comme un lugubre écho de cet antre effroyable.
Leur son rauque, strident, n'avait rien de nos voix
Si pleines de gaieté, si fraîches autrefois.
Nous n'y retrouvions plus aucune ressemblance,
Et n'osant l'avouer, nous gardions le silence.
Mais ce silence même, image du tombeau,
Deyenait à la longue un supplice nouveau.

IV.

De moi devait venir l'exemple du courage
Etant l'aîné des trois ; à ce pénible ouvrage
Je dévouais mon temps et toute mon ardeur.
Leur âme était plus grande encore que leur malheur.
Le plus jeune des deux que chérissait mon père,
Parce qu'il reflétait les traits de notre mère,
Avec ses yeux profonds et bleus comme le ciel,
Avec ses cheveux blonds comme un rayon de miel :
C'était pour lui surtout, pour cette âme si belle,
Que mon angoisse était chaque jour plus cruelle.
Je n'imagine aucun supplice plus amer
Que de voir un tel ange au fond d'un tel enfer.
Il était aussi beau que le jour :... (sa lumière
Me ravissait jadis comme au sortir de l'aire
Elle ravit l'aiglon)... beau comme ce long jour
Du pôle qui du soir n'amène le retour
Qu'à la fin de l'été : délicieuse aurore
Qu'en son nid de frimas le soleil fait éclore.
Il en avait l'éclat avec la pureté.
D'un caractère doux, d'une aimable gaieté,
Il n'avait de soupirs, il ne versait de larmes
Que pour charmer d'autrui les pleurs et les alarmes.
Mais alors de ses yeux elles tombaient à flots
Comme du flanc des monts les abondantes eaux.

V.

Son frère était doué d'une âme non moins pure ;
Mais c'était à la fois une forte nature.
Robuste, son courage eut, seul et sans appui,
Affronté l'univers conjuré contre lui.
Sur un champ de bataille il fut mort avec joie ;
Mais quand à ces horreurs son âme fut en proie,
Je le vis en secret défaillir de langueur :
Le cliquetis des fers brisa cette vigueur.
Peut-être observait-il ce désastre en moi-même ;
Cependant j'essayais, par un effort suprême,
De soutenir son âme en paraissant joyeux.
Mon frère était chasseur, comme tous ses aîeux ;
Il avait poursuivi les daims dans nos montagnes,
Et bien souvent traqué les loups dans les campagnes.
Pour lui, des fers étaient pires que l'échafaud :
Il eut aimé la mort, plutôt que le cachot.

VI.

Le château de Chillon est baigné par les ondes
Du lac Léman qu'on dit de mille pieds profondes
Au-dessous du rocher qui porte ses ramparts.
De murailles, de flots cerné de toutes parts,
Cet affreux donjon est une tombe vivante.
Creusés dans le roc vif que la vague tourmente,
Ses pavés sont plus bas que les flots : jour et nuit
Au-dessus de nos fronts, nous entendions leur bruit.
Et quand les vents d'hiver se jouaient dans l'espace
Heureux d'indépendance, à travers la crevasse
Je voyais s'infiltrer les gouttelettes d'eau.
Je sentais remuer la base du caveau ;
Mais le roc s'ébranlait sans m'ébranler moi-même ;
Car la mort m'eût souri comme un bienfait suprême.

VII.

De mes frères celui qui semblait le plus fort,
Abattu le premier, n'aspirait qu'à la mort.
Je voyais s'affaïsser sa puissante nature ;
Bientôt il refusa jusqu'à sa nourriture.
Non pas qu'il eût dégoûté de ce rude aliment,
Tous trois chasseurs, c'était notre moindre tourment.
A la place du lait des chèvres de montagne,
Nous buvions l'eau puisée aux fossés de ce baigne ;
Et nous mangions ce pain, triste ami des malheurs,
Que tous les prisonniers ont trempé de leurs pleurs,
Depuis tant de mille ans que les hommes coupables
Ont osé dans les fers renfermer leurs semblables.
Mais à lui comme à nous qu'importait cette horreur ?
Un autre mal rongerait ses membres et son cœur.
Son âme était coulée en ces étranges moules
Qui ne peuvent souffrir les palais ou les foules.
Il leur faut l'horizon, l'air pur, la liberté.
Mais pourquoi plus longtemps taire la vérité ?
Il mourut... je le vis, et de ma main tremblante

Je ne pus soutenir sa tête défaillante.
Je ne pus l'arroser de mes larmes : en vain
J'essayai de saisir sa pâle et froide main.
Aussi bien que mes cris, mes forces furent vaines.
Il mourut... les géoliers détachèrent ses chaînes,
Et creusèrent au fond de ce noir souterrain
Une fosse profonde, humide, horrible : en vain
Je priai les géoliers d'accorder à mon frère
Une tombe en un lieu qu'éclairait la lumière.
C'était une pensée absurde : cependant
Je ne pus l'arracher de mon cerveau brûlant :
Je croyais que cette âme aventureuse et fière
Ne serait jamais libre en cette froide bière.
Ils reçurent mes vœux par un rire glacial,
Et jetèrent le corps dans ce trou sépéral.
Un sol plat, sans gazon, où nul ne s'agenouille,
Recouvre maintenant cette chère dépouille.
Seul témoin du forfait laissé par le bourreau,
Sa chaîne vide pend au-dessus du tombeau.

VIII.

Mais lui, le favori, la fleur de la famille,
Naïf et délicat comme une jeune fille,
Le plus aimé de tous depuis ses premiers ans,
L'âme de notre mère avec ses traits charmants,
De son père martyr la joie et l'espérance,
Lui pour qui seul j'aimais encore l'existence,
Pour qui seul j'espérais la fin de ce malheur,
Des jours de liberté, peut-être de bonheur,
Ce frère aussi perdit sa gaieté naturelle.
En vain il s'épuisait en bonté fraternelle,
Je le vis se courber au vent de la douleur,
Ainsi que sur sa tige une brillante fleur.
O Dieu ! que le trépas est rempli d'épouvante !
Quelle que soit la forme ou l'aspect qu'il présente !
J'ai vu l'homme expirer parmi des flots de sang,
Je l'ai vu disparaître au fond de l'océan,
Les membres agités, la tête convulsive.
Lorsque du criminel le châtement arrive,
Je l'ai vu sur sa couche ou devant l'échafaud
Le visage livide à l'aspect du tombeau.
C'était chose hideuse... Ici, rien de semblable.
Un trépas assuré, mais lent, impitoyable.
Il vit venir la mort, toujours calme et serein,
Aimable en sa langueur, et doux jusqu'à la fin,
Dévoué chaque jour avec de nouveaux charmes,
Et gardant pour moi seul ses soupirs et ses larmes.
La fraîcheur de sa joue et l'éclat de son teint
Qui, si près de la nuit laissaient croire au matin,
Pâlirent lentement autour de son visage,
Ainsi que l'arc-en-ciel à la fin de l'orage.
Et son regard restait si transparent, si beau,
Qu'on eût dit à le voir la lampe du cachot.
Du reste, ni retour, ni parole ulcérée
Pour pleurer avec moi sa fin prématurée.
Vers des jours plus heureux un vague souvenir ;
Pour m'animer, un mot d'espoir en l'avenir ;
Car j'étais abîmé dans un morne silence
A ce dernier malheur pour moi le plus immense.

Cependant s'approchait la mort : chaque soupir
Que sa poitrine en feu ne pouvait retenir,
Devint plus lent, plus rare ; et j'entendais à peine
Le murmure étouffé de sa mourante haleine.
Puis, je n'entendis rien. J'appelai ; car la peur
Me donnait le vertige. Hélas ! nulle lueur
D'espoir ne me restait. J'appelai... le silence
Seul me répondit ; puis un soupir... Je m'élançai
Et je brisai mes fers d'un bond désespéré...
Il n'était plus là... Seul, j'étais incarcéré,
Respirant d'un tombeau l'atmosphère malsaine.
La seule, la dernière et la plus douce chaîne
Qui me retenait loin du rivage éternel
Venait de se briser dans cet antre cruel.
De mes deux frères, l'un sommeillait sous la terre,
L'autre gisait dessus. D'une étreinte dernière
J'embrassai sa dépouille, et je pressai sa main...
Plus froide était la mienne... Et penché sur son sein,
Je restai demi-mort, et l'âme en défaillance,
Avec cette navrante et vague souvenance
Que tout ce qui fut cher est perdu pour toujours.
Pourquoi n'étais-je pas au dernier de mes jours ?
Plus d'espoir ici-bas ; la foi seule subsiste :
Elle me défendait une mort égoïste.

IX.

Que m'advint-il alors ? Je ne m'en souviens plus.
Tout flotte en mon esprit incertain et confus.
C'est d'abord une absence et d'air et de lumière,
Des ténèbres enfin. J'étais comme une pierre
Au fond de ces monceaux de pierres : ni penser,
Ni sentiment... plus rien... tout semblait se glacer
Au dedans, au dehors. De ma propre existence
J'ignore si j'avais même la conscience :
Ainsi git un roc nu dans la brume, sans bruit.
Ce n'était pas le jour, ce n'était pas la nuit :
Pas même du cachot le crépuscule pâle,
L'odieuse lumière à mes yeux si fatale.
On eût dit le néant ou semblable milieu,
Vide absorbant l'espace et fixé sans lieu.
Ni temps, ni ciel, ni terre au fond de cet abîme,
Nul acte, nul arrêt, nulle vertu, nul crime.
Mais silence partout, et végétation
Muette en moi, sans vie et sans extinction.
Semblable à la mer morte, un océan stérile,
Océan ténébreux, apathique, immobile.

X.

Une lueur pénètre à travers mon cerveau,
Rêve ou réalité... Serait-ce un chant d'oïseau ?
Il cesse, puis reprend sa vague mélodie,
Suave comme un chant d'un céleste génie.
Surpris, autour de moi je laisse errer mes yeux,
Croyant apercevoir quelqu'envoyé des cieux.
D'abord, je ne vis rien, ni trace de supplice,
Ni de mon triste état l'apparence ou l'indice.
Puis, mes sens remontant par pénible degré,
De mes impressions le cours désespéré,
J'aperçus le pavé de mon sombre repaire,
Et ses voûtes sur moi pesant comme naguère ;
A travers la crevasse et toujours vacillant
Le rayon de soleil et l'oïseau gazouillant,
Joyeux et moins craintif, dans la noire ouverture
Que s'il avait posé son pied sur la ramure.

Le plus beaux des oiseaux de la terre ou des cieux,
Ayant de l'arc-en-ciel les rayons merveilleux,
Avec ailes d'azur et corsage de roses ;
Un chant mélodieux qui disait mille choses,
Et chacune pour moi. Je n'ai vu qu'un moment
Et ne reverrai plus ce petit être aimant.
Cherchait-il, comme moi, quelqu'âme affectueuse ?
Mais la sienne était loin d'être aussi malheureuse.
A l'heure où nul des miens n'était là pour m'aimer,
Il descendait du ciel vers moi pour me charmer.
Son apparition, avec sa mélodie,
Au fond de ce donjon, me rendaient à la vie.
Avait-il depuis peu repris sa liberté,
Et venait-il gémir sur ma captivité?...
Hélas ! petit oiseau, je connais trop la mienne,
Avec tous ses tourments, pour désirer la tienne !
Et je crus qu'il pouvait, sous ce déguisement,
Être du paradis un messager charmant ;
Ou l'âme... (Que le ciel pardonne à mon délire
Ce penser qui me fit soupirer et sourire)
Ou l'âme de mon frère... Hélas ! il prit son vol,
Et m'abandonna seul et gisant sur le sol.
Et je vis bien alors qu'il n'était pas mon frère :
Il ne m'eût pas laissé deux fois seul sur la terre,
Seul comme le cadavre entouré du linceul,
Comme l'algue jouet de la tempête, seul
Comme, dans un ciel pur, un livide nuage
D'un ouragan prochain le sinistre présage.

XI.

Un changement marqué se fit autour de moi ;
Mes géoliers observaient une plus douce loi.
Non pas qu'à la pitié leur cœur fut accessible ;
Ils n'y connaissaient plus une corde sensible.
Bref, je n'en pus douter... On ne rattacha pas
Les anneaux de ma chaîne ; et souvent de mes pas
J'aimais à réveiller les échos de mes voûtes,
Dans ces longs corridors à tracer mille routes.
Puis je longeais ces murs, et je faisais le tour
De chacun des piliers ; mais à chaque retour,
J'évitais de fouler les tombes de mes frères ;
Et lorsque, par oubli, mes pas touchaient ces pierres,
Je sentais tout-à-coup mes membres tressaillir,
Mes regards se voiler, et mon cœur défaillir.

XII.

La base du donjon est un roc qui s'éraïlle :
Je creusai des gradins au flanc de la muraille,
Non pas pour m'échapper : car j'avais inhumé
Dans ce souterrain tout ce que j'avais aimé.
Dès lors, la liberté me semblait une charge,
La terre tout entière une prison plus large.
Je n'avais rien de cher en dehors de prison ;
Et j'en étais content ; j'eus perdu la raison.
Mais j'aimais à gravir jusqu'à la meurtrière
Pour contempler encor l'horizon, la lumière,
Et réjouir mon âme en reposant mes yeux
Sur les sommets lointains qui dormaient dans les cieux.

XIII.

De leur aspect je fus longtemps à me repaître :
Ils n'étaient pas changés comme je devais l'être :
Toujours leur blanc manteau de neige sur leur front,
Toujours, baignant leurs pieds, le lac large et profond,
Et le Rhône y versant ses flots bleus et limpides.
J'entendais les torrents, dans leurs courses rapides,
Bondir sur les rochers, entraîner les buissons.
Je voyais les côtes dorées par les moissons,
Les murs, les blanches tours de la ville distante,
Et les esquifs glissant sous leur voile éclatante.
Puis une petite île en face du château,
La seule que je vis sur cette nappe d'eau.
Elle ne semblait pas avoir plus d'étendue
Que le sol du donjon ; mais elle était perdue
Sous un épais tapis de verdure et de fleurs
Qui miraient dans les flots leurs riantes couleurs.
Trois superbes ormeaux, enfants de la campagne,
Balançaient leur feuillage au vent de la montagne.
A mes pieds, je voyais nager au fond des eaux
Les poissons qui semblaient aussi joyeux que beaux.
Jamais je n'avais vu l'aigle, au milieu des nues,
Plus agile, éployer ses ailes éperdues ;
Jamais ni les oiseaux, ni la brise des bois
Ne m'avaient tant ému de leurs suaves voix.
Et mes yeux tout-à-coup se remplirent de larmes ;
Je sentis un grand trouble à l'aspect de ces charmes.
Et j'eus presque un regret d'avoir abandonné,
Un instant, la colonne où j'étais enchaîné.
Quand je redescendis sous les voûtes funèbres,
Je ne pus supporter l'horreur de leurs ténèbres,
Et je sentis sur moi retomber leur fardeau
Comme une terre fraîche au-dessus d'un tombeau.
Et pourtant, ébloui de ces vives lumières,
Mes yeux avaient besoin de fermer leurs paupières.

XIV.

Il s'écoula des jours, des semaines, des ans ;
Leurs nombres oubliés m'étaient indifférents.
J'avais laissé s'éteindre en moi toute espérance
De voir s'ouvrir ma tombe et finir ma souffrance.
Enfin, je crus, un jour, entendre mes gardiens
Dire que j'étais libre, et rompre mes liens...
Pourquoi libre ? en quels lieux allaient-ils me conduire ?
Je sortis de prison sans vouloir m'en instruire.
Qu'importait, sans espoir, les fers, la liberté ?
Je m'étais presque épris de la captivité.
Et quand de mon cachot je franchis le grillage,
Je crus qu'on m'arrachait d'un second héritage.
L'araignée avait fait alliance avec moi :
Elle se promenait dans ma main sans effroi.
Je m'amusais à voir les souris, à la brune,
Manger et folâtrer aux rayons de la lune.
Nourri du même pain, vivant aux mêmes lieux,
Pourquoi n'aurais-je pas pris ma part de leurs jeux ?
J'avais droit sur leur vie ; et pourtant, chose étrange !
Nous partagions ensemble une paix sans mélange.
Enfin, ma chaîne et moi, nous étions deux amis :
Tant l'homme à l'habitude est tôt ou tard soumis.
Et cette liberté qui jadis de ses charmes
Enivrait tous mes sens, me fit verser des larmes.

H. R. C.

Québec, 2 décembre 1871.

RÉSUMÉ PARLEMENTAIRE.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

L'Orateur fait rapport que les cautionnements dans les pétitions contestant la validité des élections pour les comtés de Charlevoix, Champlain, Montmagny et Bonaventure, ne valent rien, excepté le cautionnement de la pétition présentée contre le député de Joliette.

SIÈGE DE M. CAUCHON.

Le comité des privilèges et élections fait rapport sur la pétition protestant contre le droit de l'hon. M. Cauchon, député de Montmorency, de siéger dans l'Assemblée. Le comité déclare que les pétitionnaires ne peuvent insister sur leurs demandes telles que basées, et que de plus à raison de l'absence d'un des principaux témoins, il est impossible de prendre en considération la pétition pendant la session.

SALAIRE DES EMPLOYÉS.

La motion de M. David, pour rendre saisissable une partie du salaire des employés publics, a soulevé une assez vive discussion. Sir George a fait un long discours contre cette motion, il a cependant fini par suggérer comment on pourrait rendre cette motion opportune. Pourvu que la loi n'ait pas un effet rétroactif, on devrait passer une pareille loi en tenant compte de quelques-unes des suggestions de M. Cartier. La chose a été remise à la prochaine session.

M. Gendron a présenté le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens à adopter pour améliorer l'industrie en cette province; ainsi que le rapport du comité permanent des comptes publics.

M. Holton exprima son regret de ce que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'amener devant la Chambre la question du traité de Washington.

En réponse, M. Chauveau dit qu'il n'était pas du devoir du gouvernement de traiter des questions sur lesquelles il ne pouvait légiférer. Mais si des membres indépendants voulaient discuter de telles questions, il ne s'y opposerait pas.

UNE GROSSE AFFAIRE.

On sait qu'il existe, à Montréal, une Chambre des Arts et Manufactures qui, depuis longtemps, était entre les mains des Anglais. Depuis deux ans, les Canadiens-Français ont compris l'importance d'en faire partie, grâce surtout aux efforts de M. de Bellefeuille. Pour mieux obtenir son objet, il paraît qu M. de Bellefeuille avait mis devant les Chambres un bill qui autorisait les délégués des institutions étrangères, à Montréal, à voter par procuration dans les assemblées de la Chambre des Arts et Manufactures. Dans une requête présentée au gouvernement, les professeurs dans nos collèges disaient qu'ils ne pourraient profiter des avantages de la loi, si on ne leur donnait pas le droit de voter par procuration. Le bill souleva une tempête si considérable parmi les Anglais que le gouvernement fut obligé de le retirer, en donnant pour excuse qu'il avait pensé que ce bill avait été demandé par la majorité de la Chambre des Arts et Manufactures. C'est-à-dire qu'on a sacrifié M. de Bellefeuille, sur qui retombe toute la colère des Anglais, qui disent qu'on a voulu les jouer en faisant secrètement passer ce bill.

ONTARIO.

Voici ce qui s'est passé là depuis la chute du gouvernement de l'hon. J. S. McDonald. M. Blake ayant été appelé à former un gouvernement, annonça le lendemain qu'il acceptait la tâche et prenait pour lui-même la charge de président du Conseil. Ils déclarent en même temps que, quoiqu'il ne fût pas obligé de le faire, il résignait son siège, afin de permettre à ses commettants de se prononcer sur sa conduite.

Cette démarche loyale ne peut manquer d'augmenter sa popularité, car n'ayant ni portefeuille ni salaire il n'était pas obligé d'aller devant le peuple; il n'aura pas de misère à se faire réelle, celui-là.

M. Sandfield McDonald s'opposa à la création d'une nouvelle charge, comme contraire à l'Acte de la confédération qui veut que le cabinet d'Ontario ne soit composé que de six membres, et il fit une motion pour blâmer cette mesure. Mais la chambre voulant donner le *fair play* au nouveau gouvernement, la rejeta par un vote de 50 contre 12.

Ce pauvre M. Sandfield! il baisse!

Judi soir le nouveau ministre était constitué comme suit: M. Blake président du conseil, sans portefeuille; M. McKenzie, trésorier; M. Crooks, procureur général, M. MacKeller, ministre des travaux publics; M. Scott, commissaire des terres de la Couronne; M. Gow, secrétaire-provincial.

M. Blake en annonçant la formation de son cabinet, hier, a proposé de nommer orateur M. Currie à la place de M. Scott, devenu commissaire des terres de la Couronne.

M. Sandfield McDonald dit qu'il ne voulait pas s'opposer à cette nomination, au contraire qu'il saluait avec plaisir ce changement et qu'il espérait que le nouvel Orateur ne se tournerait pas contre le gouvernement qui le plaçait dans le fauteuil.

On se rappelle que M. Scott qui vient d'entrer dans le nouveau gouvernement avait été choisi comme orateur par l'hon. S. McDonald; c'était un conservateur; comme on voit M. M. Blake et McKenzie jouent bien leurs cartes.

La chute du gouvernement de M. S. McDonald ne peut manquer d'affecter l'existence du cabinet fédéral; et si déjà le revirement est si grand, il n'y a pas de doute que les Clear-gripts auront le pouvoir à Ottawa d'ici à deux ans et probablement durant la prochaine session, s'ils le veulent. On se de-

mande qui sera appelé dans le Bas-Canada. Naturellement ce devra être l'hon. M. Dorion; quelques uns pourtant pensent qu'une coalition pourrait avoir lieu entre Sir George et le parti *clear-grit*. Ce serait assez curieux.

Ils ont même fait une assemblée d'indignation pour protester contre l'injustice dont ils avaient failli être victimes. Ces chers agneaux! ce n'est pas eux qui auraient agi ainsi. Cependant lorsqu'ils étaient en majorité dans cette Chambre, ils ne tenaient aucun compte de la minorité. Avouons toute fois qu'en principe, toute législation secrète affectant des intérêts publics ou privés, est condamnable, mais y a-t-il eu législation secrète?

L. O. D.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le prince de Bismark, dans une note à l'ambassadeur allemand à Versailles, dit que les meurtres des soldats de l'armée d'occupation ont créé de l'exaspération dans tout l'empire. Il déclare que si le gouvernement français ne prend pas des mesures pour faire cesser cet état de choses déplorable ou ne livre point les meurtriers qui se réfugient dans les provinces non-occupées, il se verra obligé de saisir des otages et d'augmenter les troupes allemandes en France, ce qui, par conséquent, augmentera les dépenses.

Cette dépêche a produit la plus pénible sensation en France.

L'extrait suivant d'un journal résume fidèlement l'esprit qui anime tous les journaux: "Le silence du vaincu est la meilleure réponse qu'il puisse faire aux insultes du vainqueur; un océan de sang nous sépare, nous saurons souffrir et attendre."

La majorité de l'Assemblée refuse toujours d'aller à Paris.

RUSSIE.

St. Petersbourg, 21 déc.—Le *Messenger officiel*, organe du gouvernement, annonce pour la première fois la retraite du ministre Cataczy de Washington, à cause, dit-il, de certaines difficultés personnelles qui peuvent porter préjudice aux bonnes relations existant entre la Russie et les États-Unis.

Le même journal officiel, dans un écrit sur la situation actuelle de l'Europe, dit que les autres puissances ne sauraient voir aucun danger pour elles-mêmes dans l'amitié qui lie la Russie et l'Allemagne. Leurs intérêts communs suffisent à expliquer leur estime mutuelle, mais aucun Etat ne peut compter sur l'indulgence de la Russie pour projeter l'absorption d'un autre Etat.

Un ukase Impérial rend obligatoire l'usage de la langue russe dans les écoles de la Pologne.

ESPAGNE.

Madrid, 21 déc.—Le nouveau ministère est formé comme suit: Sagasta, Président du Conseil et ministre de l'intérieur; Malcampo, ministre de la marine; Deblas, ministre des affaires étrangères; Candon, ministre des travaux publics; Topete, ministre des colonies; Aragulo, ministre des finances; Gamandes, ministre de la guerre; Grossard, ministre de la justice. Malcampo, Candon, Deblas et Aragulo faisaient partie du dernier gouvernement.

ANGLETERRE.

L'Angleterre est dans la joie. Le prince de Galles est mieux. Pour les États-Unis, voir le bulletin sur la 11e page.

Quelques renseignements sur le prince Alexis dont nous avons publié le portrait.

Le Duc Alexis est le troisième fils de l'Empereur Alexandre II de Russie, marié à la Princesse de Hesse.

Il est né le 2 janvier 1850, il aura donc atteint bientôt sa vingt-deuxième année. Le lendemain de sa naissance, l'Empereur Nicholas le gratifiait du grade de Colonel du régiment d'Infanterie d'Exathernembourg; il pouvait, sans trop de présomption, espérer être maréchal à douze ans.

A voir le prince aujourd'hui, fort et robuste, resplendissant de santé, on ne se douterait jamais de ce que ses premières années ont réclamé de soins. Sa constitution était excessivement délicate, bien souvent les médecins l'ont condamné.

En 1856, Alexandre II fut couronné à Moscou, le Grand Duc fut présenté par son père à tous les nobles du Royaume as emblés; l'Impératrice de Russie parut dans cette solennelle cérémonie, entourée de tous ses enfants.

Après le couronnement, la famille impériale revint à St. Petersbourg, le duc fut confié à une institutrice distinguée, appartenant à l'aristocratie française, qui se chargea de sa première éducation. Elle fut secondée par Mlle Fraulien Julith-sof

Il se distingua par une aptitude surprenante pour les langues vivantes, au bout d'un an, il comprenait le français et l'allemand, et était même assez familier avec ces idiomes pour converser.

Les professeurs Torganoff et Von Stein le perfectionnèrent dans toutes les sciences, un écossais du nom de Gordon, l'initia aux beautés de la littérature anglaise.

À l'âge de 12 ans, accompagné de son oncle, le Grand Duc Constantin, le Duc fit un voyage à Sweborg.

Il se prit alors d'un tel amour pour l'existence rude et pénible du marin qu'il demanda à son père, de retour à St. Petersbourg, la permission d'entrer dans la marine.

L'empereur Alexandre s'y opposa d'abord, mais se rendant ensuite à ses instances, lui accorda la position d'inspecteur des vaisseaux de guerre stationnés sur les côtes de Finlande.

Les autres enfants du Czar de Russie sont Alexandre, l'héritier présomptif, Vladimir, Sergius et Paul, et une seule fille, Marie, âgée de dix-sept ans.

Le Grand Duc Alexis devra aller en Chine où la flotte a reçu ordre de se rendre. Les vaisseaux laisseront en conséquence New-York pour la Nouvelle-Orléans, dans quelques jours, et le Grand Duc ira reprendre sa frégate en ce dernier endroit.

UN INDEX.

M. Alphonse Lusignan, avocat de St. Hyacinthe, a fait un index analytique qu'on peut considérer comme la continuation de l'ouvrage de M. le juge Ramsay. Cet index, qui forme 300 pages, renferme toutes les décisions importantes rendues depuis 1864 par les tribunaux de cette province. C'est un ouvrage précieux pour les hommes de loi qui sauront apprécier, nous l'espérons, le travail de M. Lusignan.

Ceux qui n'ont pas encore souscrit, sont priés de le faire en écrivant à M. Lusignan, afin qu'il sache quel nombre d'exemplaires il devra faire imprimer. Le prix de l'ouvrage est de \$4 relié; \$3, broché.

UN DE NOS ABONNÉS.

Un soir il a tapissé sa chambre des gravures de l'*Opinion Publique* et du *Canadian Illustrated News*, il s'est couché, l'imagination surexcitée, la tête remplie de dessins et de gravures. Pendant la nuit il n'y peut plus tenir, il jette les yeux sur sa digne moitié, qui ronfle à faire crouler la maison, et debout sur son lit, il contemple avec admiration les murs embellis de sa chambre. Il se propose bien d'aller le lendemain payer son abonnement d'avance pour avoir sa prime.

"PARCE SOMNUM RUMPERE."

(NE LE REVEILLEZ PAS.)

Cette magnifique gravure ne demande pas d'explication.

LE PONT DU CHEMIN GOSFORD.

Ce pont a 72 pieds de haut, il est fait de bois et ses trois piliers reposent sur le roc vif. Il est, dit-on, très solide. Le chemin Gosford est destiné à mettre la ville de Québec en relation avec le township de Gosford.

On est en train de faire à Québec un heureux mouvement pour augmenter l'efficacité de la Police Provinciale de Québec en lui ouvrant une bibliothèque, des chambres de lecture et de récréation. Au moyen d'une légère contribution, les hommes de ce corps important pourront se procurer des divertissements utiles et des moyens puissants de s'instruire.

DEUX MONSTRES.—Un Hanovrien, raffineur de sucre, nommé Kœwer, vint, au mois de juin dernier, s'établir à Hambourg avec sa femme. Bientôt une annonce insérée dans les journaux offrait aux nourrissons de mères pauvres une asile gratuit chez des gens mariés sans enfants.

Trois jeunes servantes crurent pouvoir confier le fruit de liaisons clandestines aux soins "désintéressés" de la famille Kœwer; celle-ci ne se fit pas faute cependant de leur extorquer, en dépit de la gratuité d'asile annoncée, une somme de 100 à 300 marcs banco. Mais une circonstance dramatique vint bientôt révéler aux pauvres filles-mères l'odieux attentat dont leurs enfants étaient devenus les victimes.

Dimanche dernier, le Hanovrien Kœwer, qui avait la fièvre depuis quelques jours, fut pris d'un accès de délire tel qu'il se jeta par la fenêtre. On le releva grièvement blessé; porté à l'hôpital, les premiers mots qu'il prononça, lorsqu'il revint à lui, furent ceux-ci: "Meurtres! cadavres d'enfants!" On ne put d'abord lui arracher d'autres paroles, mais le mardi matin pressé de questions, Kœwer fit des aveux complets. Voici ce qu'il révéla:

Les dix premiers enfants confiés à Kœwer avaient été empoisonnés par l'arsenic, puis étranglés pendant l'agonie par sa femme, enveloppés dans des sacs remplis de pierres et enfouis dans un fossé, au *Grunen Deich*. Les plus cruels traitements avaient été infligés au troisième, et ce ménage d'assassins se proposait de le laisser mourir de faim.

Les révélations de Kœwer ont amené l'arrestation de sa femme, qui, après quelques dénégations embarrassées, a tout avoué. Ces deux misérables n'échapperont pas au juste châtiment que leur réserve la vindicte publique.

ÉVASION A GRANDES GUIDES.—Mercredi dernier, vers midi, un coupé élégant, attelé de chevaux fringants et conduit par un coché en livrée, s'arrêtait devant la porte principale de la prison de Sing-Sing, à New-York, et déposait sur le seuil, un personnage de bonne mine, qui demanda et obtint aussitôt l'autorisation de visiter la prison. Après avoir consacré une heure environ à parcourir l'établissement, le visiteur remercia ses guides de leur complaisance, les félicita du bon ordre qui régnait dans les divers services de la prison, fit appeler son coché, que, contre l'usage, le cocher avait fait entrer dans une des remises de l'établissement, et s'éloigna rapidement en adressant un salut majestueux aux gardiens, accompagné d'un dernier compliment sur leur zèle et l'intelligence des précautions prises pour prévenir les évasions.

Quelques heures après le départ du brillant visiteur, un gardien ayant eu l'occasion d'entrer dans la remise où le coupé de l'inconnu avait stationné, trouva le convict employé dans cette remise complètement ivre et tenant à la main un cruchon de whiskey, à moitié vide. Interrogé aussitôt, le convict déclara que le whiskey lui avait été donné par le coché du coupé; puis, ayant rappelé ses souvenirs, il ajouta que le convict Williams, fameux par ses nombreux vols de banques, avait pris place dans la voiture et était parti avec l'inconnu.

Les recherches faites immédiatement ont confirmé les dires de l'ivrogne; le célèbre Williams avait disparu, et suivant toutes probabilités il ne reparaitra pas de sitôt.—*Courrier des E.-U.*

SUICIDE.—On télégraphie de Chicago le 17:

C. Magnant, qui avait tout perdu par l'incendie, s'est suicidé cet après-midi avec une arme à feu. Immédiatement avant, il avait écrit une lettre remplie des sentiments les plus affectueux pour sa mère, sa femme et ses enfants. Il déclara que, ne trouvant rien à faire, il était dégoûté de la vie. Sa femme, qui est invalide depuis l'incendie, a donné les signes du plus profond désespoir à la vue du cadavre de son mari.

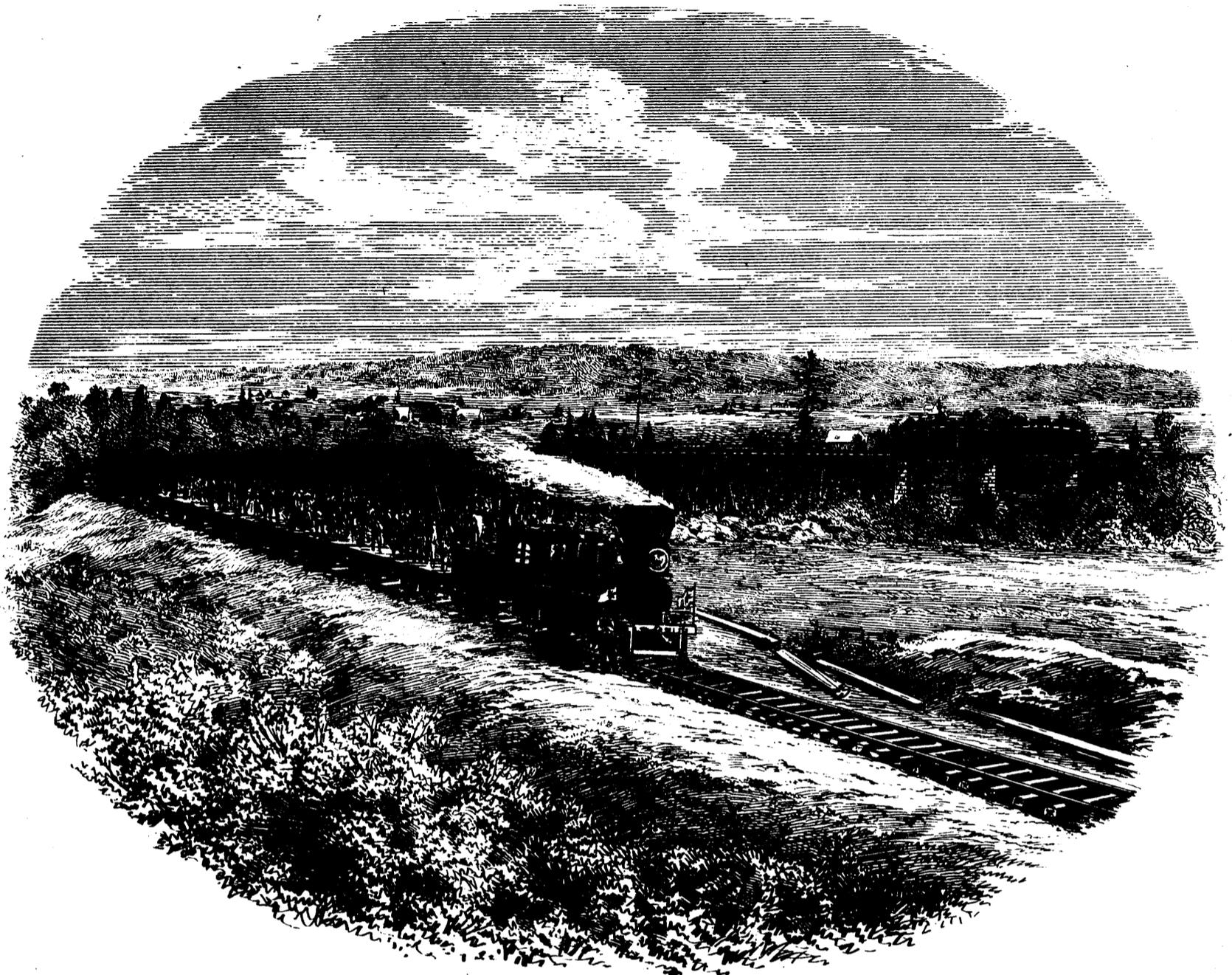
Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

En cette ville, le 21 du courant, Madame U. E. Archambault, un fils.



LE DINER DE NOEL DU VIEUX GARCON.



PONT SUR LA RIVIERE JACQUES CARTIER, CHEMIN A LISSES GOSFORD.



L'INCONVENIENT D'ÊTRE ABONNÉ À "L'OPINION PUBLIQUE."



LE CHATEAU DE CHILLON.



"LE PAIN QUOTIDIEN."



"SUR LA BRUNE"—LE CONTEUR DE CONTES.

NOTRE PRIME.

"AU PIED DE LA CROIX."

Gravé par A. DANSE, d'après le Tableau du célèbre Peintre THOMAS.

Cette superbe gravure, chef-d'œuvre artistique et religieux, est prête à être distribuée à ceux de nos abonnés qui se trouvent dans une des catégories suivantes :

1o. Ceux qui auront payé leur abonnement courant, pourvu que le terme pour lequel ils auront payé renferme les trois premiers mois de l'année prochaine.

2o. Ceux dont l'abonnement expire le, ou avant le 1er Janvier prochain, et qui le renouvelleront, en payant le terme courant et les six mois suivants, d'avance.

3o. Enfin les nouveaux abonnés qui donneront leurs noms d'ici au 1er Janvier, et paieront pour six mois en s'abonnant.

N. B.—Les nouveaux abonnés peuvent faire dater leur abonnement soit du 1er Mai dernier (numéro dans lequel commence le roman de l'Intendant Bigot, et dans ce cas, ils devront payer un an d'abonnement), soit du 1er Janvier prochain.

Ces conditions que nous mettons à la distribution de notre PRIME paraîtront justes et raisonnables à tous nos abonnés, lorsqu'ils auront vu cette gravure. Rien de semblable n'a jamais été publié jusqu'à ce jour en Amérique, et personne ne peut en acheter une copie nulle part à moins de CINQ DOLLARS. C'est le prix de la gravure que nous donnons aux abonnés de l'Opinion Publique. Nous n'en dirons pas davantage.—Voyez la gravure et jugez-en par vous-mêmes. Nos agents l'ont maintenant reçue pour les abonnés de leur districts respectifs. Ceux de nos abonnés qui résident dans des endroits où nous n'avons pas d'agent, recevront par la poste, en se conformant aux conditions susdites, leur gravure, soigneusement roulée sur un bois, et les frais de poste payés.

Montréal, 26 Octobre 1871.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 28 DECEMBRE 1871

LES INCONVENIENTS DU "SURPLUS."

Une multitude de gens, plus frappés de l'apparence que de la réalité, sont bien persuadés qu'un excédant de recettes sur les dépenses fait le bonheur des peuples et des gouvernements, comme celui des individus. Il paraît qu'autrefois la chose avait du bon, et qu'en effet le souverain qui avait un coffre bien rempli régna sur un peuple heureux. La science moderne, qui a opéré tant de miracles, a changé tout cela. Aujourd'hui, l'habileté et le bonheur consistent à s'endetter le plus possible, à créer de magnifiques déficits annuels qu'on comble en s'endettant encore.

La belle et riche province d'Ontario n'a pas voulu marcher sur ces brisées : elle a cru au bonheur et aux beautés de l'ancien temps. Aussitôt après son divorce d'avec nous (1867), elle s'est appliquée à faire son ménage elle-même et à conduire ses affaires d'après une nouvelle méthode. Elle s'est imaginée naïvement qu'il était de bon goût de ne pas dépenser plus qu'elle ne retirait et même de faire quelques épargnes. Ses premiers succès l'éblouirent, et d'économe elle devint avare et mesquine. Elle lésina sur le salaire des ministres, sur le traitement de l'orateur, sur l'indemnité des membres ; elle lésina sur tout, si ce n'est sur les sacrifices à faire pour assurer les sympathies de ce brave colonel Gray. Elle mesquina tant et si bien que son Trésorier lui annonça un beau jour qu'elle avait en banque quelque chose comme une demi-douzaine de millions.

Ce fut le commencement de son malheur. Il n'est pas bon qu'un gouvernement ait trop d'argent en caisse. Ça lui fait des envieux. Il est si doux de gouverner quand le Trésor Public regorge. Quel patronage en perspective ! que de belles spéculations à protéger ! que de magnifiques contrats à émonder ! Dans un temps où la noble passion des chemins de fer et la sainte agitation industrielle se sont emparées de toutes les grandes âmes, être ministre avec une caisse bondée, avec la perspective d'avoir à manipuler 5 ou 6 millions, c'est l'idéal des plus beaux rêves politiques.

Il n'est pas bon que les millions, comme l'homme, restent à rien faire. Sandfield aurait dû se rappeler cela. Et pour l'avoir oublié, les gens du Haut-Canada viennent de le mettre à la porte. "Mettre à la porte" n'est peut-être pas le mot : d'abord, ils lui ont ouvert, cinq ou six fois, la porte bien grande. Il ne comprit pas ou fit semblant de ne pas comprendre la politesse. Comment s'imaginer qu'on peut chasser un ministre qui ramasse des millions ? Les *grits*, qui sont une race un peu brutale, se sont impatientés et, aidés de quelques recrues temporaires, l'ont jeté dehors à coups de pied. Sandfield comprit enfin et, en se relevant tout contusionné, il leur lança à la figure les clefs de la caisse. C'était ce qu'ils voulaient. Tout cela, néanmoins, n'est que le prologue de

la scène comico-tragique, que les hommes politiques décorés du titre pompeux de crise. Au dire des gens bien informés, les *grits*, malgré le vote du 18 décembre, ne sont guère plus forts que les conservateurs. Il y a, en outre, beaucoup d'animosité personnelle entre les partis et tout semble présager une lutte violente entre nos frères d'Ontario. Il y a pourtant un bon moyen de ramener la paix et l'harmonie. Pourquoi ne pas mettre la caisse à sec en restituant au Bas-Canada les cinq millions et quelques milliers de piastres qu'ils nous ont pris en 1841, et que le Colonel Gray veut leur aider à garder ? Il n'y a rien comme une caisse vide pour refroidir le courage des députés qui désirent prendre le pouvoir d'assaut. Voyez Québec. MM. Dunkin et Robertson ont toujours eu le soin de ne laisser en caisse qu'une petite balance, qu'ils ont diminuée chaque année. Aussi, ont-ils une opposition modérée à Québec ; une opposition pleine de prévenances, d'égards, de compliments et de délicatesses pour le ministère. M. Joly et ses amis oseraient à peine le renverser, même s'ils le pouvaient. Que le gouvernement d'Ontario, quel qu'il soit, fasse de même, et nous pouvons lui promettre une opposition également bien élevée.

Au fond, nous aurions peut-être tort de donner à ces messieurs du Haut Canada un conseil aussi généreux. Ne serait-il pas mieux de les laisser se dévorer entre eux autour du magot ? Pendant ce temps-là, ils nous permettront de mieux faire nos affaires, et le *Globe* et le *Telegraph* mangeront moins de *Métis*.

J. A. MOUSSEAU.

QUELQUES CITATIONS.

M. Fréchette voulant prouver l'erreur ou la mauvaise foi de ceux qui regardent la république et la démocratie comme des choses condamnables et condamnées, cite des autorités pour établir une vérité qui ne devrait pas avoir besoin d'être si bien défendue.

Toutes les formes de gouvernement sont bonnes, pourvu que les hommes soient honnêtes ; mais vu la faiblesse des grands et des petits, la meilleure est celle où le peuple et le pouvoir se contrôlent plus efficacement l'un par l'autre, où tous les intérêts, toutes les influences s'équilibrent dans une heureuse harmonie.

Quant au droit du peuple de chercher à avoir sa part de surveillance et de direction dans les affaires publiques, nous ne comprenons pas comment on peut au 19^{me} siècle lui nier ce droit sans détruire l'imprimerie, sans éteindre le flambeau de l'éducation, et sans condamner par conséquent ce que Dieu a voulu.

Mais où l'église intervient et doit intervenir, c'est dans l'application de ce droit, c'est pour empêcher la propagation des doctrines infâmes qui sapent le principe de l'autorité elle-même et tiennent sans cesse le monde sur un volcan. Ce que l'église réprovoque, c'est l'abus que l'homme fait toujours malheureusement des meilleures choses, c'est l'esprit révolutionnaire lui-même, esprit de ruine et non de perfectionnement. Ce que l'église et le bon sens condamnent, c'est lorsqu'un régime politique est solidement établi dans les mœurs d'un peuple, de le renverser sans cause légitime, sous l'empire d'illusions ou de passions criminelles. Que ce régime politique soit une monarchie ou une république, il est alors également condamnable de le briser violemment, car l'autorité dans un cas comme dans l'autre vient de Dieu. L'autorité du Président des Etats-Unis vaut celle du czar de Russie en se plaçant même au point de vue des écrivains catholiques dont parle M. Fréchette.

Aussi, lorsque nous semblons désirer pour la France l'avènement du comte de Chambord, ce n'est pas parce que nous croyons la république condamnable en principe, mais parce qu'elle ne donne pas à la France ce qui lui manque, la religion, la vertu, des principes, le respect de l'autorité et même de la liberté. Que la France désire devenir républicaine, c'est un désir naturel aux fortes et grandes nations, mais elle montre en ce moment qu'on n'opère pas ainsi de pareilles transformations dans les mœurs, le caractère et les traditions d'un peuple, elle montre que ce n'est pas la république qui lui manque, mais l'honnêteté et la religion dans le peuple et dans les hommes qui la gouvernent. Ce n'est pas parce que Henri V est le descendant de Saint-Louis qu'il rendra la paix et le bonheur à la France, et à l'Europe, mais c'est parce qu'il purifiera l'autorité et la liberté, qu'il donnera aux rois comme aux peuples de grandes et salutaires leçons, qu'il prouvera comment la religion peut féconder le progrès moderne et le réconcilier avec la religion. C'est à ce seul titre que nous espérons en lui. Ses proclamations le mettent bien au-dessus de tous les gouvernements qui règnent depuis un siècle, car elles prouvent qu'il veut régner avec des principes, qu'avec lui finira le règne de médiocrités intrigantes. Depuis un siècle, régner c'était intriguer ; le plus fin était le plus malhonnête ; on appelait un grand homme celui qui savait le mieux tromper :

puisse le comte de Chambord nous débarrasser de ces grands hommes dont le mérite, la plus part du temps, est de manquer de cœur ! Où ont-ils conduit le monde avec leur finesse ? Le vide qu'ils ont fait dans les âmes est aujourd'hui leur tombeau et celui de la société.

Voici les autorités citées par M. Fréchette :

Citons le cardinal Bellarmin, d'abord :

"Remarquez, dit-il, que les formes du gouvernement, en particulier, sont du droit des gens, non du droit naturel ; puisqu'il dépend entièrement de la multitude de constituer au-dessus d'elle-même un roi, des consuls ou des magistrats ; et moyennant une cause légitime, la multitude peut changer une royauté en aristocratie, ou en démocratie, et vice versa."

Voyons maintenant ce que dit l'immortel Saavedra :

"Comme la puissance, dit-il, ne peut rester répandue dans tout le corps du peuple, à cause de la confusion qui aurait régné dans les résolutions et l'exécution ; comme il fallait nécessairement qu'il y eût quelqu'un qui commandât et quelqu'un qui obéît, on se dépouilla de la puissance, ou la déposa en un seul, ou en un petit nombre, ou en un grand nombre ; c'est-à-dire en l'une des trois formes de toute république, la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie."

Consultons maintenant Suarez :

"La puissance civile, dit-il, toutes les fois qu'on la trouve en un homme ou en un prince, est émanée, de droit légitime et ordinaire, du peuple et de la communauté, soit prochainement, soit d'une façon plus éloignée ; et, pour qu'elle soit juste, on ne peut l'avoir autrement !"

Daniel Concina, dans sa théologie chrétienne dogmatico-morale, publiée à Rome, en 1768, dit en propres termes :

"La puissance qui réside dans le prince, dans le roi, ou en plusieurs, soit nobles, soit plebéiens, émane de la communauté elle-même, prochainement ou d'une manière éloignée ; car cette puissance ne vient point immédiatement de Dieu... Ainsi nous tenons pour fautive l'opinion qui affirme que Dieu confère immédiatement et prochainement cette puissance au roi, au prince, à un chef quelconque du gouvernement suprême, à l'exclusion du consentement tacite ou exprès de la république."

Passons à Billuart :

"Cette puissance de Dieu réside dans la communauté immédiatement et de droit naturel ; mais elle ne réside dans les rois et les autres gouvernants que médiatement et de droit humain."

Mais ce n'est pas tout ; le *Compendium* de Salamanque s'exprime ainsi :

"Tous affirment que les princes reçoivent de Dieu leur puissance ; cependant, on dit avec plus de vérité qu'ils ne la reçoivent pas immédiatement, mais moyennant le consentement du peuple, car tous les hommes sont égaux en nature, et, par la nature, il n'y a ni supérieur ni inférieur."

Continuons encore. Que dit Busenbaum dans sa théologie morale, augmentée par St. Alphonse de Ligori :

"Le pouvoir de faire des lois, dit-il, appartient à la communauté des hommes, laquelle le transfère à un ou à plusieurs, afin que ceux-ci gouvernent la communauté elle-même."

Ouvrons maintenant St. Thomas d'Aquin :

"L'autorité, dit-il, a été introduite par le droit des gens qui est le droit humain."

Le savant docteur enseigne expressément la même chose en plusieurs endroits : 1. 2. Quest. 90, art. 3 ad 2 ; et Quest. 97, art. 3 ad 3.

Dans son *Traité des Loix*, qui date du 1^{er} tiers du dernier siècle, le cardinal Gotti énonce la même opinion comme préalablement admise, sans s'arrêter à la confirmer.

Je pourrais citer encore :

Mariana. (De Lege.)

Dominique Soto, (Lib. 1. Quest. 18, art. 3.)

Ledesma, (2^e part., Quest. 18, art. 3.)

Covarruvias, (in Pract., cap. 1 ;) et une infinité d'autres théologiens, dont les doctrines, tout aussi démocratiques, font autorité dans l'Eglise.

RUMEURS POLITIQUES.

Le *Canadien* a été acheté par M. Glover au profit de l'hon. M. Langevin. C'est du coup qu'on pourra dire qu'il a changé de ton.

Le parti libéral réorganisé doit remplacer le *Canadien* par un autre journal qui s'appellera le *Progrès National*.

Un journal anglais, le *Star*, dit que l'hon. M. de Léry, qui vient d'être nommé sénateur à la place de l'hon. M. Duchesnay, appartient à une des plus nobles et plus anciennes familles du Canada, et qu'il est grandement estimé pour son éducation et son intelligence.

AVIS AUX MUSICIENS ET ARTISTES,

Deux jolis cadeaux pour Noël et le Jour de l'An.

1o. "Près d'un Berceau," magnifique chant de Noël, paroles et musique de M. E. B. de St. Aubin, accompagnement par M. le chevalier Smith.

2o. "L'Echo Malin," jolie chansonnette, paroles et musique par M. de St. Aubin, accompagnement par M. A. Desanne.

Ces deux jolies productions musicales et artistiques sont dédiées à Madame B. de St. Aubin, et ont été imprimées et lithographiées par M. Desbarats ; tous les arts se sont plu à les embellir et semblent s'y disputer la palme.

En lisant la *Gazette des Campagnes*, l'autre jour, la pensée nous est venue de conseiller aux cultivateurs de recevoir au moins un journal agricole. Il y en a plusieurs dans le pays et ils méritent tous d'être encouragés. On entend dire quelques fois par des gens qui dépensent toutes les semaines des piastres dans des choses inutiles ou nuisibles : "Je ne puis pas m'abonner à tel journal, j'en reçois déjà un." Puissent nos compatriotes se bien pénétrer de la pensée, qu'entre les jouissances de la lecture, jouissances nobles et dignes de tout esprit élevé, la lecture d'un journal leur rend souvent au centuple ce qu'ils ont payé !

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS

PAR FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

A. J. A. N. Provencher,
Homme de lettres.

Mon cher ami,

Un soir, en causant avec un paysan des amertumes et des improbabilités de la vie, il m'interrompit, en me disant :

— Bah ! quant à moi, je suis certain de mon heure !

Et il se prit alors à me raconter dans un style dont je renoncerais à rendre le pittoresque, la plus fantastique de toutes les histoires.

— Un soir, me dit-il, j'étais en train de fumer la pipe auprès du poêle.

Ma femme veillait chez le voisin, et j'étais bien seul à tisonner mon feu, lorsque tout-à-coup, je vis poindre dans le rayon de lumière qui jaillissait hors de la buche pétillante, une blonde tête d'enfant.

En la regardant attentivement, je la vis grossir petit à petit ; un léger poil follet se dessina sur la lèvre supérieure ; il devint moustache, et les boucles soyeuses se prirent à brunir puis à noircir comme des plumes de corbeau.

Bientôt le front commença à se dégarnir.

Par ici, par là scintillèrent quelques cheveux blancs. Ils s'argentèrent tous les uns après les autres ; des rides vinrent creuser les joues rebondies, et un main se dégageant du fond obscur se posa sur les tempes jaunies, où roulaient des surs froides.

Une terrible impression envahit alors cette tête naguère souriante. Un hoquet saccadé déforma la bouche qui bientôt resta immobile.

Petit à petit les chairs prirent une teinte violacée.

Elles se détachèrent par lambeaux, et le crâne lui-même finit par se disloquer et disparaître en poussière fine et blanchâtre pour aller se perdre dans le rayon doré qui sortait toujours par la petite porte du poêle.

Je m'étais vu moi-même, car c'était une apparition étrange....

— Qui me ressemblait comme un frère !

ajoutai-je en citant le triste vers de cette *Nuit de Décembre*, où Alfred de Musset est venu enfouir son pauvre cœur meurtri.

— Oui, monsieur, comme un frère, répéta-t-il avec une morne conviction, et quand je me relevai, je vis bien que c'était là un avertissement, et que je ne dépasserais jamais la soixantaine.

Cette terrible vision m'était confiée, il n'y a pas bien longtemps de cela, sur les bords poétiques de cette rivière de Saint-François de la Beauce, que nous avons en tant de plaisir à cotoyer ensemble.

Elle me remit, en tête, un projet que nous avions eu. Celui d'écrire sous la dictée du peuple, ces mille et un rien si poétiques qui, lorsque tombe la brunante (1) et s'allonge la veillée, accourent à tire d'aile hanter les coins du feu de notre cher pays.

Spectres, fantômes, sorciers, feu-follets, lutins, jongleurs, loup-garou, marionnettes, chasse-galerie, tout devait trouver une honnête place dans notre manuscrit, et c'était toi-même qui avais fait les parts.

Tu devais prendre pour lot les émouvantes apparitions de la forêt, les contes naïfs des "gens de la cage" qui descendent l'Ottawa et le Saint-Maurice, les histoires énergiques et sauvages du chasseur et du trappeur des solitudes de l'Ouest.

Moi, il me fallait courir le golfe Saint-Laurent, et en rapporter ses ballades tristes comme son flot verdâtre, et ses récits brumeux.

Nous nous séparâmes.

Depuis, nous avons fait ce que l'homme ne cesse de faire dans la vie :

Nous avons oublié.

Nos rêves littéraires ont fait place à la chasse étourdissante, donnée sans trêve ni merci, au pain quotidien.

Pourtant, entre une requête demandant une subvention pour un chemin de colons, et un projet de loi valant une charte incorporant un chemin de fer, j'ai trouvé le moyen de me recueillir au milieu de mes souvenirs d'enfance.

J'arrive le premier à notre rendez-vous, et en bon garçon qui ne garde pas rancune à ton amour du *far niente*, je prends plaisir à te dédier ces modestes contes et récits dans le style et avec le langage du bon peuple Canadien-Français.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

LE BAISER D'UNE MORTE.

Un cierge est à mes pieds, entendez-vous le glas ? Couvert d'un drap blanc ne voyez-vous pas ? C'en est fait ! dans un mois la terre me dévore. Amenez-moi mon fils, que je l'embrasse encore.

AUGUSTE BRIZEUX.—La seconde vue.

I.

UN VIOLON ENSORCELÉ.

— J'ai bien connu Edouard-le-Chasseur, un habitant de la paroisse de Charlesbourg, qui vint s'établir à Beaumont, quelque temps après la

(1) Si le lecteur se met à la recherche de ce mot, il feuilletera tout le dictionnaire de l'Académie sans le trouver. C'est un néologisme canadien français pur sang, et m'est avis qu'à la brunante est beaucoup plus harmonieux et plus poétique que son synonyme français : "sur la brune."

guerre de 1812. Il était beau garçon dans son temps, paraît-il, mais la première fois que je le vis, ce n'était plus qu'un grand, chauve, sec, anguleux, beaucoup plus vieux et beaucoup plus savant que moi. Il est mort, il y a bien vingt ans aujourd'hui, et sa tombe qui se trouve là-bas dans le coin du cimetière, entre celle de Jacques Labrèque et d'Ignace F.échette, n'a plus même sa croix. Elle a vieilli, puis est tombée elle aussi !

Ces paroles étaient dites, au début de la veillée de Noël 1869, par mon grand père Mathurin, qui assis tranquillement dans sa berceuse, se chauffait tout frileux auprès du poêle bourré d'ébène pétillante, et fumait doucement sa pipe d'argile, pendant qu'il remontait ainsi le cours de ses souvenirs de jeunesse.

— Notre village ne connaissait à le Chasseur qu'une manie et une passion.

Jamais il ne sortait de l'enclos de sa maison, que le dimanche pour aller à la messe, mais en revanche, chaque soir, il jouait du violon, et chose curieuse, disait le passant attardé, son archet se faisait entendre dans chaque chambre comme s'ils eussent été quatre exécutants. Vers dix heures, les lumières de la maisonnette s'éteignaient, et le lendemain, le père Chassou, comme on l'appelait, arrosait ses plantes, sarclait ses plates-bandes, émondait ses arbres, échenillait ses légumes, puis la veillée revenue, il recommençait sa causerie nocturne avec le mystérieux instrument.

Dès la nuit tombante, sur leur part en paradis, les plus braves n'auraient pas approché de la palissade noire qui entourait le réduit de le Chasseur, car depuis bien des années déjà, le bonhomme Ouellette—celui qui guérissait le mal de dents au moyen d'un charme—avait dit confidentiellement à toute la paroisse, que le violon du père Chasseur servait à entretenir des communications avec les esprits. On avait bien, dans le temps, essayé de faire causer la vieille servante Zélie, mais elle avait ri au nez des curieux, leur montrant quatre dents couleur de cuivre verdigrisé, et jamais l'indiscrétion villageoise n'avait pu dépasser ces redoutables incisives.

Mon intimité avec le père Chassou débuta par un temps de valse.

Un soir qu'il pleuvait et que mes cordes étaient dilatées par l'humidité, je brisai la chautrelle de mon violon. Québec est à trois grandes lieues de la maison ; il faut en faire autant pour revenir, et comme je devais, ce soir-là, achever la dernière partie d'un quadrille promis pour la noce de Jacques Morigeot, j'allai tout tremblottant frapper à la porte du père Chassou.

Il jouait en ce moment un fort beau morceau que, malgré ma frayeur, je reconnus être de Mozart, et tout en conduisant son archet sur les cordes harmonieuses, s'en vint ouvrir lui-même.

Sa tête était couverte d'une tuque rouge, d'où s'échappaient quelques mèches d'un blond grisonnant ; il se trouvait en bras de chemise, ce qui faisait ressortir sa charpente osseuse, et son air était franchement bourru.

— Bonsoir, M. le Chasseur, pardon de vous déranger.

— Qu'est-ce que c'est ? que me voulez-vous à une heure aussi avancée ? répliqua-t-il ; il n'y a que les ivrognes, les voleurs et les loup-garous en route par un temps pareil.

Il avait prononcé ce mot loup-garou avec une telle intonation, que le peu de courage qui me restait se prit à basculer ; vraiment, je les entendais dans la nuit accourir derrière moi, et comme avant-coureur de leur tourbillon, un curieux frisson me circulait dans le dos ; néanmoins, j'avais oui-dire que ces esprits malins ne se rassemblaient jamais avant minuit ; je suspendis donc ma souleure à deux mains et repris doucement :

— Mais, père Chassou, il est à peine neuf heures ; je viens vous demander de me prêter une chautrelle ; regardez-moi bien, je suis Mathurin, votre troisième voisin.

— Ah ! ah ! ah ! le petit Mathurin que je prenais pour un des gens de la bande de Chambers, ricana-t-il en me mettant sa bougie sous le nez ; entre, mon garçon, viens-t-en auprès du feu, car il bruite dehors ; tu veux une chautrelle ? mais tu joues donc du violon ?

— Oui, un peu, père Chassou.

— Et qui te l'a montré ?

— Personne, ou plutôt Richard le colporteur.

— Ce qui revient au même, ajouta le père Chassou en sortant une prise d'une belle tabatière d'or, sur le couvercle de laquelle chevauchait un officier tout chamarré de croix et de cordons, monté sur un superbe cheval en émail noir. Il renifla longuement le parfum de sa fine civette d'Espagne, puis décrochant de la muraille un second violon, tout vieux, tout rapiécé, tout dévernisé, pour lequel Richard n'aurait certainement pas donné en échange deux minots de patates, il passa de la résine sur l'archet, et me regardant de ses yeux gris d'acier :

— Écoute moi ça, mon gars, me dit-il.

Par un mouvement brusque il avait jeté à terre son bonnet de laine ; ses cheveux clair semés laissaient à découvert un front large, luisant et jauni comme celui d'un vieux christ en ivoire : le pied droit légèrement cambré en avant, attendait le moment de battre la mesure ; il avait redressé son dos vouté d'habitude, et son regard perdu entre les poutres du plafond, semblait y chercher quelque chose de vague, d'infini comme la profondeur de sa prunelle, pendant que l'archet courait distraite-

ment sur les cordes, leur tirant des gémissements plaintifs.

Tout à coup son bras s'allongea fiévreusement, un trille navrant sortit des flancs du saphin harmonieux, et attaquant soudain une symphonie en mineure, il se prit à faire jaillir hors de son violon des cris d'amour, des larmes d'angoisses, des sanglots de désespoir qui me suffoquèrent la gorge.

Jamais mon âme, au milieu de ses rêveries, de ses épanchements et de ses douleurs intimes, n'avait rêvé rien de plus surhumain.

Renversé dans ma chaise, la tête en arrière, le regard au plafond à mon tour, je me sentais tourbillonner, emporté par un véritable rêve d'opium.

Devant moi une forme svelte, aérienne semblait se tordre voluptueusement sous l'amoureuse chautrelle. Puis elle s'agenouilla. Ce fut alors, une prière, comme jamais je n'en avais entendu s'élever de l'orgue de la vieille cathédrale de Québec ; peu à peu la voix s'éteignit dans une nocturne charmante, sonore, argentine, comme seul, me dit-on plus tard, sût les faire Chapin, pour se relever crescendo jusqu'à la valse la plus échevelée, la plus entraînante qu'ait jamais enfanté Faust dans ses nuits d'orgies sataniques.

Je m'éveillai alors, le violon à la main, ce même violon que le père Chassou avait lorsqu'il m'ouvrit sa porte. Mon rêve était devenu folie et sans pouvoir me rendre compte où je l'avais puisé, j'avais eu le courage d'accompagner le maître.

La sueur perlait sur mon front, mes doigts étaient gonflés par le contact des cordes, mais lui, il riait de son petit rire sec et nerveux.

— Bien ! bien ! très-bien ! Mathurin, tu es fort, excessivement fort mon garçon ! le talent, l'inspiration, le démon de la musique ont fait plus pour toi que Richard le colporteur, mais il est dix heures, voici ta chautrelle : reviens me voir quand le cœur te le dira ; tu seras le bienvenu et il y aura toujours un violon pour toi.

II.

UNE PRISE DANS LA TABATIÈRE DU PÈRE CHASSOU.

Chaque soir, quand me le permettaient le travail de la ferme et mes études chez l'excellent M. Noël notre curé, je retournai chez le père Chassou qui bientôt me rendit d'une belle force sur le violon.

Il est vrai que ces visites répétées m'avaient mis au plus mal avec les commères du faubourg qui se chuchotaient entre elles :

— Cela ne fait-il pas pitié de voir un si joli garçon se gaspiller comme ça entre les mains de ce vieux sorcier !

Même la petite Française, qui é ait érudite, leur avait à ce propos raconté l'incendie de Jeanne d'Arc, car elle parlait en termes, mais je faisais l'homme qui ne voit pas, ne comprend pas, et j'allais bravement chaque soir soulever la *clanche* de la porte maudite.

Nous étions déjà à l'approche de la Noël 1839. Ce soir là, en attendant l'heure de la messe de minuit, je m'étais rendu, comme à l'ordinaire chez le père Chassou, et nous venions de terminer une étude ravissante sur les vieux Noël de jadis.

Au dehors on entendait craqueter la neige sous les pieds des chevaux qui menaient l'habitant de la concession chez son ami du bord de l'eau, où il était invité à prendre le réveillon. De temps à autre un des clous du toit, saisi par le froid, sautait en rendant une forte détonation. Il faisait bon, être dans une maison par un temps pareil, et tout en me disant cela, je regardais la veillesse placée entre nos deux violons couchés nonchalamment sur la table, éclairant le front du père Chassou, qui paraissait plus pensif qu'à l'ordinaire.

J'allais rompre le silence lorsque tout à coup, je le vis se lever et quitter la salle basse où nous étions. Il ne fut qu'un instant, mais il n'était plus seul quand il revint, car dans chacune de ses deux mains longues et blanches, il tenait douillettement deux bouteilles, petites, très-éfilées du col et couvertes de toiles d'araignées. De ma vie je n'avais vu le père Chassou en pareille veine de prodigalité ; mais je me souvins à propos du proverbe Arabe, que l'expédition d'Afrique venait alors de mettre à la mode : le silence est d'or me chuchotai-je en moi-même, tout en me contentant d'ouvrir de grands yeux interrogateurs.

Il brisa très-proprement le cachet de cire verte de l'une de ces bouteilles, et l'abaissa sur un verre qui dormait derrière un gros cahier de musique. Une gerbe d'or jaillit, et le père Chassou, ricanant sec comme toujours, me dit :

— Goûtes moi ça, mon gars.

— A votre santé, père Chassou ! Il est bon, très bon !

— S'il est bon ! je le crois bien, tu n'es pas dégoûté, mon garçon, du *Constance* de 1793 ! A ta santé, Mathurin.

— Fichtre ! 1793, c'est bien loin ça ! hazardai-je pour repaier ma gaucherie.

— Oui, mon enfant, répondit-il, en hochant la tête, loin, bien loin, car c'est l'année de ma naissance.

Il but à petites gorgées, puis reprit gravement :

— Et il y aura aujourd'hui trente ans que le missionnaire de la Rivière-Rouge est né.

— Comment le missionnaire de la Rivière-Rouge ? répliquai-je tout étonné.

— C'est mon fils qui est prêtre là-bas.

Ah ! plut au ciel que je ne me fusse jamais marié !

— Bah ! qui n'a pas eu ses malheurs domestiques ! dis-je en cherchant quelque part au fond de mon verre, une parole de consolation.

— Oh ! non pas pour moi, fit-il en soupirant, mais pour le repos de ma mère.

J'allongeai doucement les jambes sous la table, pour mieux écouter le récit qui perlait sur les lèvres du père Chassou, au milieu des gouttelettes parfumées du *Constance*.

Il continua d'une voix altérée.

(La suite au prochain numéro.)

PAR CI, PAR LÀ.

Les grandes âmes ont des volontés ; — les faibles n'ont que des désirs.

Décalogue d'un étudiant en droit :

Mon ami V., qui, entre parenthèse, a tant d'esprit qu'il aurait pu inventer les boutons à quatre trous a commis le décalogue suivant. Nous le livrons aux réflexions de nos confrères :

1o A six heures te lèveras
Tous les matins promptement.

2o A six et demi marcheras
Pour ta santé vite ment.

3o A sept étudieras
Tous tes auteurs sagement.

4o A huit déjeuneras
De viande et beurre frugalement.

5o A huit et demi fumeras
Le bon tabac modérément.

6o A neuf bure tuleras
Chez tes patrons assidûment.

7o A l'office copiras
Factum et le reste lisiblement.

8o A midi reposeras
Pendant une heure joyeusement.

9o Un petit coup avaleras
Pour t'égayer, de temps en temps.

10o Ton confesseur visiteras
Pendant l'année pas trop souvent.

L'amour est sous entendu.

A. C.

L'ARMÉE.

LES HÉROS INCONNUS.

La guerre provoquée par l'empire qui vient de finir a été bien funeste pour la France. Mais si elle a servi à nous faire reconnaître toute la supériorité de nos innemis les allemands, comme outillage et ordre matériel, sur nos troupes désorganisées, même avant de combattre, elle nous servira de leçon, je l'espère, pour ne jamais nous risquer à aborder un adversaire quelconque, si faible qu'il paraisse, sans avoir pris toutes nos précautions—et les plus minutieuses !— afin de ne pas livrer bataille sans mettre le plus de chances possibles de notre côté.

Que nous faut-il pour cela ? De la prévoyance, encore de la prévoyance, et toujours de la prévoyance : Il nous faut encore une application constante et un soin des détails qui nous ont manqué pendant une période de vingt années.

Cette impérieuse obligation que nous devons remplir sous peine de mort militaire et politique, notre confrère M. Chas. Habenck, vient de la rendre palpable, évidente et saisissante dans un très-intéressant volume qu'il a publié chez Pagnerre, et qui a pour titre les *Régiments Martyrs*.

L'opinion de l'auteur a un poids réel, puisqu'il parle comme un témoin de *visu* des tristes épisodes auxquels il a assisté aux environs de Metz en sa qualité d'*ambulancier de la presse*.

Une chose console, hélas ! dans ces récits de nos désagréments militaires, c'est de voir avec quel entrain, quelle bravoure, quelle intrépidité et quelle héroïque abnégation nos soldats, sârs de mourir, abordaient les Prussiens, quand, par hasard, ils pouvaient s'approcher de ces invisibles ennemis !

Dans ces horribles bagarres, dit l'auteur des *Régiments Martyrs*, ce que j'ai étudié tout particulièrement, c'est l'homme, soldat ou officier. Certes, j'ai rencontré des brutes, mais en bien petit nombre ; la grande majorité, pour ne pas dire la totalité, était pleine de bonne volonté, de cœur, d'intelligence. Les Prussiens vainqueurs avaient peur, les Français vaincus espéraient encore. L'armée française a été perdue par des chefs, traitres, s'ils prévoient la défaite, incapables, si elle ne leur apparaissait pas inévitable, fatale. Un contre dix toujours, et sans manger, ou à peu près.

On n'a pas pu se servir de tout ce qu'il y avait de ressources et de vitalité chez nous.

FERD. GAGNON,

Gérant pour le Massachusetts, le New Hampshire, le Connecticut et le Rhode Island.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 28 DECEMBRE, 1871.

BULLETIN AMÉRICAIN.

J'annonçais, l'autre jour, qu'un des principaux passages du message du Président se rapportait à la réforme du service civil.

Les Sénateurs n'ont pas aimé cette espèce de censure et ont envoyé aux calendes grecques le projet de loi de M. Trumbull, demandant cette réforme importante. Toutefois, un comité a été nommé pour s'enquérir des réformes à effectuer. Cette demi-mesure devra produire d'heureux résultats.

Un qui n'y va pas de main morte, c'est M. Sumner. On connaît ses difficultés avec M. Grant, à propos de l'affaire Saint-Domingue. Pour se venger, voici qu'il propose un amendement constitutionnel, limitant le terme de la présidence à quatre années de service pour la même personne. On voit où il veut en venir.

Le Sénat vient de sanctionner l'appropriation de \$4,000,000 votée par la Chambre d'Assemblée pour bâtir de nouveaux bureaux publics à Chicago.

M. Shandler, le grand annexionniste, a prononcé un bon discours en faveur de la télégraphie postale.

On a parlé longtemps de la fameuse querelle Cauchon-Dufresne en Canada. Il faut croire que ces scènes sont fréquentes aux Etats-Unis. On ne fait aucun éclat, on semble rire même sur la querelle qui a eu lieu tout récemment à Washington, entre MM. Moore et Boswell, deux représentants. Au milieu d'un chaleureux débat, M. Moore a traité M. Boswell de "fou, d'imbécile et d'âne." A son tour, M. Boswell a bien voulu appeler M. Moore "couleuvre et serpent venimeux." Le rapporteur du fait se contente d'ajouter: "Que de vérités dites en quelques mots!"

Les Américains sont essentiellement imitateurs. Voici qu'ils parlent d'établir deux lignes télégraphiques, l'une transatlantique et l'autre transpacifique. Une commission sera nommée pour ouvrir des livres de souscription à cet effet. Les lignes devront relier les Etats-Unis, l'une à la Chine et au Japon, l'autre à l'Europe par les Bermudes et les Azores. Le fonds social de la compagnie transatlantique est fixé à huit millions de dollars et celui de la compagnie transpacifique à douze millions.

A l'instar des Chinois, les principaux ministres du Japon visiteront l'Amérique et l'Europe, pour étudier les habitudes et les mœurs des peuples civilisés.

Le chef de l'ambassade est Jaw-Jura, ex-ministre des affaires étrangères et maintenant premier ministre. Outre cet important dignitaire, l'ambassade comprend le chef du Conseil Privé, le ministre des travaux publics, le ministre des finances, huit secrétaires, vingt officiers de rang et vingt jeunes nobles. Ils visiteront les principales villes de chaque pays.

Puissent ces représentants d'une nation encore barbare, enseigner à leur peuple, lorsqu'ils seront de retour au Japon, que les nations civilisées, loin de massacrer inhumainement les courageux missionnaires de l'Evangile, les entourent, au contraire, de respect et de vénération.

Les catholiques des Etats-Unis commencent à agiter une question de la plus haute importance pour l'avenir religieux de leurs enfants. Dans beaucoup d'endroits, les irlandais, les allemands ou les canadiens catholiques forment la majorité de la population. Ils paient des taxes pour des écoles que la constitution de chaque Etat définit comme non-sectariennes. Ils y envoient leurs enfants en toute confiance, pensant que si le catholicisme n'y est point enseigné, il en est de même des autres croyances. Mais erreur que tout cela. On fait lire la bible aux enfants dans les écoles américaines, des bibles protestantes, bien entendu, et le professeur fait ses commentaires sur les versets lus par les élèves. Supposez qu'un enfant suive l'école pendant cinq ans, et qu'il change de professeur, chaque année, que ces professeurs soient de sectes différentes, il arrive que la bible a été interprétée de cinq manières différentes à cet enfant. Il faut ajouter que les professeurs catholiques se rencontrent rarement dans les écoles américaines. D'où il s'en suit que les catholiques se trouvent à payer des taxes pour le soutien d'écoles sectariennes. Déjà des troubles ont eu lieu à Hunter's Point, N. Y., à raison de cette injustice envers les catholiques; il y a huit jours, le R. v. McGlisme, pasteur de l'Eglise St. Etienne, de New-York, a délivré une lecture sur le sujet devant un auditoire de protestants et de catholiques. Il a dénoncé la lecture de la bible dans les écoles publiques comme contraire à la constitution qui ne reconnaît aucune dénomination religieuse. Il a été approuvé par les deux partis.

Mais il faudra combattre longtemps avant de vaincre le fanatisme de certains Etats puritains. Cependant les idées libérales sont à l'ordre du jour, plus que jamais, aux Etats-Unis. Les catholiques dessinent leur position de jour en jour: le vote irlandais et le vote allemand sont prisés des deux partis politiques; pour ces considérations, plus que pour toute autre, peut-être, les catholiques sortiront victorieux de la lutte qu'ils entreprennent au nom de la liberté de conscience contre le fanatisme et le puritanisme des sectes protestantes.

Les réclamations de l'Alabama!!! Depuis six ans qu'on en parle; le sujet devrait être usé à la corde. Mais, nenni, les journaux américains en entretiennent leurs lecteurs à pleines colonnes. On sait qu'une commission d'arbitrage a été nommée d'après une clause du Traité de Washington pour décider sur les fameuses réclamations.

Le gouvernement américain demande \$19,021,428,61. Espérons qu'il n'y aura aucun colonel Gray parmi les arbitres. Autrement, que l'Angleterre n'entretienne aucune espérance.

Vous voyez déjà, que l'Internationale a paradé dans les rues de New-York dimanche le 17 courant. Victoria Woodhull et Jennie Clofenn, deux bas-bleus et coetera, ouvraient la marche. Les journaux américains adressent force compliments aux ouvriers.

D'un autre côté, Henry Ward Beecher, le grand prédicateur protestant, s'écrie dans un sermon: Les ouvriers ne veulent travailler que 8 heures par jour. Je méprise et j'admire ce mouvement. Je l'admire parce qu'il indique le développement de l'intelligence. Je le méprise parce qu'il indique qu'on a horreur du travail. Je ne voudrais rien dire contre les ouvriers, vu que le sang d'un forgeron coule dans mes veines, mais j'éleve le travail."

On dit que Horace Greeley de la Tribune de New-York, doit publier une lettre adressée au parti républicain, conseillant l'union et déclinant toute candidature aux charges publiques.

FERD. GAGNON.

HAVERHILL, MASS.

Nos lecteurs des Etats-Unis trouveront plus loin une correspondance de M. St. Onge, nous apprenant la consolante nouvelle de l'établissement d'une Congrégation canadienne à Haverhill. Nous sommes heureux de voir progresser cette intelligente population. Pour nous qui avons visité nos amis de l'endroit, nous ne sommes point surpris de ce nouveau progrès. Les progrès religieux et patriotiques de la grande majorité de nos compatriotes de Haverhill, nous ont de tout temps donné l'espérance que le beau projet qui vient de se réaliser serait accompli. Nous n'avons pas été trompés dans nos prévisions. La petite population canadienne de Haverhill, Mass., aura désormais un pasteur canadien. Le R. v. Père Beaudet, O. M. A., desservira nos compatriotes de Haverhill. Puisse cette nouvelle Congrégation suivre l'exemple de ses sœurs et faire de grandes choses pour la religion catholique et la nationalité canadienne.

FERD. GAGNON.

Le Courier de l'Illinois vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence. Sous l'habile rédaction de M. McMahon, ce journal nous paraît rendre d'utiles services à nos compatriotes de l'Ouest. Puisse-t-il vivre longtemps.

LES AMERICAINS.

Je viens de lire un petit livre écrit par un auteur peu connu: A. D'Almbert. Titre: "Flaneries Parisiennes aux Etats-Unis." C'est pétillant d'esprit et les tableaux sont tous d'après nature. C'est charmant, c'est à croquer. J'en extrais quelques conseils que l'auteur adresse à ses compatriotes. Il parle des Etats-Unis. Voici:

Si vous y tenez absolument, allez faire fortune en Amérique, mais revenez la manger chez vous.

Croyez aux femmes, méiez vous des hommes et redoutez les enfants.

Ils ne disent pas: "C'est un gentleman! mais: Il est habillé comme un gentleman!" Pour eux l'apparence est tout.

Faites votre testament avant de partir. Félicitez vous de votre bonne chance si vous revenez tout entier.

Notre pain bis mangé chez nous, vaut mieux que leur roustbeef.

Go ahead!—On se casse les bras et les jambes; les fortunes s'écroulent.

Mais on s'aperçoit que tout le monde n'est pas tué, et que quelques personnes ont échappé à la ruine: —All right!

Rien ne ressemble moins aux Français que les Américains.

Considérez chaque chemin de fer comme un pistolet destiné à vous brûler la cervelle.

La licence n'est pas la liberté.

N'étudiez pas l'Amérique dans les ouvrages de Finmore Cooper, vous éprouveriez des désillusions.

Ce que nous faisons à droite, ils le font à gauche, ce que nous voyons blanc, ils le voient noir. Après cela, c'est peut être nous qui faisons mal et ne regardons pas bien.

Si Thélémaque ou le jeune Anacharsis avaient abordé dans l'Union, ils n'eussent pas continué le cours

de leurs intéressants voyages, mais, profitant du premier steamer en partance, ils s'en seraient retournés chez eux.

L'auteur termine son livre par des louanges modérées et bien dites sur l'industrie américaine.

J. R.

LA NUIT DE NOEL.

LÉGENDE DU PEUPLE.

En cette nuit miraculeuse, une roche pyramidale qui domine la crête d'une montagne tourne trois fois sur elle-même, pendant la messe, quand le prêtre lit la généalogie du Sauveur.

En cette même nuit, les animaux domestiques ont le don de la parole. Si le paysan entre alors dans son étable, il peut y faire une sage réflexion, il peut entendre ses bœufs et ses chevaux se racontant l'un à l'autre, d'un ton dolent, comment ils sont souvent si mal nourris, et si injustement battus.

En cette même nuit, les sables des grèves, les rocs des collines, les profondeurs des vallées s'entr'ouvrent, et tous les trésors enfouis dans les entrailles de la terre apparaissent à la clarté des étoiles.

En cette même nuit, les morts sortent de leurs tombes. Leur ancien curé enseveli près d'eux se lève aussi, les rassemble autour de la croix du cimetière et récite les prières de la nativité. Puis chacun d'eux regarde le village où il a vécu, la maison qui fut sa maison, et rentre silencieusement dans son cercueil.

LE VEU DU SOLDAT FRANÇAIS.

Le printemps avec son manteau vert et son diadème de fleurs, embellissait la terre. Doux et imposant était le chant joyeux que faisaient les oiseaux jouissant sans entraves du bonheur que leur apportait le retour du beau mois de mai 1869.

C'était dans les environs de la ferme de la veuve Dupont; mais la mélodie si belle et si gaie de ces joyeux oiseaux était peut-être au même instant surpassée par le charme de la voix douce et suave de Zoraïde, fille unique de la veuve.

Douce et aimable Zoraïde, comment ma faible plume pourrait-elle te rendre justice; qu'il suffise de dire qu'elle faisait l'admiration de tous ceux que leur bonne fortune amenait dans ces environs. De ce nombre était le jeune comte de B... qui n'épargnait rien pour captiver l'attention de l'intéressante Zoraïde, et répandait en même temps l'abondance dans l'humble chaumière de la veuve.

Mais le cœur de la jeune fille n'était plus à gagner ni par la tendresse, ni par la générosité; car il ne lui appartenait plus; le jeune Henri Vernier, son ami d'enfance, en avait fait l'acquisition déjà depuis longtemps. Dès que le jeune comte en fut informé, il n'hésita pas à respecter l'engagement qu'avait pris Zoraïde envers son bien-aimé.

Mais lorsqu'on avait compté sur un bonheur qui ne devait finir qu'avec la vie, on avait oublié l'inconstance des temps et la vicissitude des choses.

L'hiver venait de disparaître et avec lui devait s'enfuir le bonheur qui n'avait cessé de régner dans la chaumière pendant l'année qui venait de s'écouler. A mesure qu'on avançait dans l'été, un noir nuage s'amonnait à l'horizon; la France prenait une attitude menaçante vis-à-vis de l'Allemagne et une complication sérieuse et inévitable s'imposait à la diplomatie Européenne. Bientôt la trompette devait sonner l'appel aux armes et la pauvre Zoraïde, le cœur serré, attendait le moment où le seul être qu'elle adorait au monde allait lui être enlevé.

Le moment redouté arriva et Zoraïde et Henri durent se rencontrer pour se dire adieu, car Henri devait partir dans quelques instants pour rejoindre ses camarades de la Garde Nationale. La bonne et courageuse Zoraïde, la paupière arrosée d'une larme amère trouva assez de force pour laisser échapper quelques mots d'espérance et d'encouragement et offrant son portrait à Henri, le pria de se rappeler, qu'il avait laissé au foyer une fiancée qui espérait et ne cessait de prier pour lui.

Henri le saisit et le porta à ses lèvres en disant: Bien chère Zoraïde: je te jure que ce portrait reposera précieusement sur mon cœur aussi longtemps qu'il battra et si je tombe, mon dernier regard sera fixé sur ta douce image.

Encore un serrement de mains, un dernier baiser affectueux, et Zoraïde le cœur brisé voit à travers ses larmes s'éloigner son Henri qui continue d'agiter son mouchoir en signe d'adieu jusqu'à ce qu'il disparaisse.

La guerre s'engagea avec acharnement, et Zoraïde recevait de temps à autre des nouvelles de son cher Henri, que le destin semblait favoriser plus qu'il ne favorisait le sort des armes de sa patrie, et la pauvre Zoraïde pleurait et attendait en priant.

Un soir, c'était la veille de la bataille de Sedan, Zoraïde se sentait le cœur oppressé et essayait vainement de chasser loin d'elle une tristesse qui l'accablait. Bien des fois, durant la nuit, elle porta ses regards au loin à travers sa croisée, vers celui qui, depuis son départ, n'avait cessé d'absorber toutes ses pensées, et un pressentiment sombre l'empêcha de goûter un seul instant de repos.

Bien loin, là-bas, au camp français, une jeune soldat était assis au coin du feu et contemplait un précieux souvenir; ce soldat c'était Henri. Lui aussi était accablé par un vague pressentiment qu'il ne pouvait faire disparaître; un nuage sombre semblait entourer son âme attristée. Alors, jetant un regard vers celui qui a promis de consoler l'affligé, le nuage disparut, et le jeune soldat tomba dans un profond sommeil et le doux rêve de Zoraïde et de la patrie l'accompagna durant le reste de la nuit....

C'était le lendemain de la malheureuse bataille de Sedan, l'Empereur des Français avait tout risqué et avait tout perdu; les armes Allemandes étaient victorieuses. Les camarades d'Henri, qui avaient survécu au désastre, parcouraient le champ de bataille, payant un dernier tribut de reconnaissance à leurs infortunés amis, au nombre desquels était Henri Vernier. Il reposait dans le silence de la mort, le sourire sur la figure et le précieux portrait de Zoraïde fortement appliqué sur ses lèvres.

Il venait de remplir son vœu d'adieu. R....

Un fermier septuagénaire, de Fontenelle, Iowa, et aimant le son du violon avec passion, a engagé un râcleur qui, moyennant \$25 par mois, doit tous les jours, durant trois heures, lui donner les plus riches morceaux de son répertoire.

Krupp a reçu, le jour de sa naissance, un carton de sucre pesant deux cents livres.

Les catholiques d'Espagne ont fait présent au Pape d'une statue de la Sainte Vierge en argent massif et estimée à \$6,000.

EDUCATION.—Leçons de Français d'Italiens et d'Espagnol par un professeur Français d'origine et très-instruit.—S'adresser à P. PURY, professeur, 223 Rue McGill, Chambre No. 15.—Conditions modérées. 2-52 d

LAURENCELLE & VARY.
FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT
Pour Dames et Messieurs.
CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.
Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc.
No. 303, RUE NOTRE-DAME.
2-31zz



DES Soumissions cachetées adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour travaux, Rivière Saint Maurice," seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 5ème jour de janvier prochain, au matin, pour la construction d'une écluse transversale (Bulkhead Dam) aux Piles, sur la rivière Saint-Maurice.
Les plans et les spécifications peuvent être vus à ce bureau, et au bureau du Surintendant des travaux du Saint-Maurice, à Trois-Rivières, ou d'autres informations peuvent être obtenues.
Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ou aucune des Soumissions.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire. 2-51 c

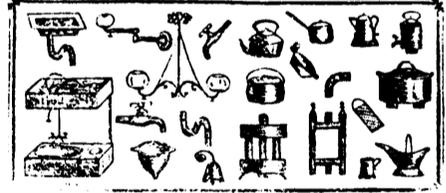
Département des Travaux Publics, Ottawa, 16 Déc., 1871.



Maison du Gouvernement.
OTTAWA.
Lundi, le 6ème jour de Novembre 1871.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.
Il a plu à Son Excellence, sur la recommandation de l'Hon Ministre des Douanes et sous l'autorité de l'Acte 31 Vic. chap. 6, sec. 4, intitulé: "Acte concernant les Douanes," d'ordonner et il est par les présentes ordonné que depuis et après cette date, les articles suivants lorsqu'ils sont importés en Canada ou pris dans les Entrepôts de la Douane pour consommation, c'est-à-dire des spiritueux ou eaux fortes mélangés avec un ingrédient ou des ingrédients et venant ainsi sous la dénomination de médecines préparées, teintures, essences, extraits ou autres dénominations, seront et ils sont par les présentes déclarés être chargés avec le droit imposé par la 3ème section de l'Acte 33. Vic. chap. 9, et avec aucun autre droit de Douane.
W. H. LEE, Greffier, Conseil Privé. 2-50 c

IL N'Y A PAS DANS MONTREAL, DE magasin, où l'on puisse trouver une variété aussi grande, de Bijouteries, Coutelleries, Porcelaines, Albums, Concertinas, Boîtes à ouvrage, Sapelets pour Dames et Messieurs, Bouteilles de toilette, Joujoux etc., etc., qu'au
MAGASIN DE \$1 ET 50 CENTINS,
DE LA PARTIE OUEST,
Vis-à-vis la
MAISON RECOLLET.
N. B.—Nouveautés reçues chaque semaine. Une visite est sollicitée.
J. F. RAYMORE. 2-47 i

ETABLIS EN 1854.
GEORGE YON,
Plombier et Ferblantier.
241—RUE ST. LAURENT—241
(2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON se charge de toutes sortes d'ouvrages en fer blanc, Zinc, Tôle de Russie, Tôle galvanisée, pose de Fournaies à air chaud, entreprend et répare les Couvertures, Dalles, Dallaux, pose de baigns, Cabinets d'aisance (Water Closets), Bols à mains, Laviers, Tuyaux à Peau, Tuyaux à gaz, Gazeliers, Cloches pour maisons. A son magasin, on trouvera toutes sortes d'Ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. 2-45x

A. BELANGER
MAGASIN DE
MEUBLES
276, Rue Notre-Dame
MONTREAL.
58z

LEGGO & Cie.,
LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTO-LITHOGRAPHES.
IMPRIMEURS.
Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL.
Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. }

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très-modiques.

Institut Telegraphique de la Puissance.
89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL, P.Q.
GEORGE E. DESBARATS,
Propriétaire.

Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qui a marqué l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut.
Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'absolue nécessité.
Les Surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre; à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., en ont discontinué l'enseignement, et recommandent l'Institut Telegraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut-être le plus convenablement obtenue.

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques.

Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis. De prime abord, on peut obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à 170 par mois aux Etats-Unis.
La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparés avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction et aucune idée du fonctionnement de la Télégraphie en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués qui pouvaient à peine écrire leurs noms prennent aujourd'hui les messages au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR.
Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de Télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Câble Transatlantique, sont expédiés et reçus, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend, bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines.
Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège.
Une ligne a été construite sur laquelle les élèves pourront pratiquer lorsqu'ils seront suffisamment avancés. Dans le cas de l'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.
Montréal, Septembre 1871.

AVIS.
LES ABONNES DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez
N. RHÉAUME,
75—RUE ST. LAURENT.—75
2-47 f

AVIS.
Departement des Douanes.
OTTAWA, 6 Novembre 1871.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil portant la date du 30 octobre dernier, et d'après l'autorité qui lui est donnée par la 3ème section de la 34e Victoria, chap. 10, d'ordonner que l'article suivant soit transféré à la liste des marchandises qui peuvent être importés en Canada exempts de droit, savoir:
Ivoire non manufacturé.
Par ordre,
R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 2-50 c



LES SOUSSIGNÉS, qui ont remporté cinq premiers prix à l'Exposition Provinciale tenue à Montréal en 1870, viennent d'importer un assortiment de roues et d'essieux en acier, de qualité insurpassable. Tous s'accordent à dire que ces roues ne peuvent manquer, ayant plus de rails que les roues ordinaires.
Les soussignés invitent le Public à visiter leur grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

D. GERVAIS & Cie.
No. 810 RUE CRAIG.
Dépot, 69, Rue Bonaventure.

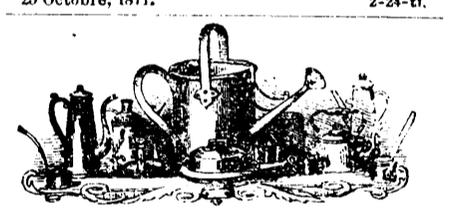
THOMAS MUSSEN,
Marchand en Gros et en Détail de
SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE.
GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.
TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,
De Velours, Bruxelles ou Tapestry.
ORNEMENTS D'EGLISES,
Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc.,
257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
2-21zz

ON DEMANDE
DIX JEUNES GENS RESPECTABLES
et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance.
Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques.
S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearshstone, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-36tf.

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS.
DE \$8 A \$40.
Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de
POELES DE CUISINE,
COUCHETTES EN FER,
FONDS A RESSORTS DE TACHER,
OBJETS EN ÉTAIN ET VERNISSÉ,
POTS A THÉ ET CAFÉ AMÉLIORÉS,
ETC., ETC., ETC.
Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de
COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS.
MEILLEUR ET CIE.,
526, Rue Craig.
2-18zz

Chemin de Fer du Grand-Tronc.
SERVICE D'HIVER.

Le et après LUNDI prochain, le 30 OCTOBRE, LES TRAINS partiront de MONTREAL comme suit:—
Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7.00 A.M.
Train de la Malle pour Island Pond, et les Stations intermédiaires... 2.10 P.M.
Train de la Malle de Nuit pour Québec, Island Pond, Portland et Boston... 10.30 P.M.
Express pour Boston via Vermont Central... 9.00 A.M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en communication avec les trains de Stanstead, Shefford, Chambly et Conté et du Sud-Est, et avec les chemins de Fer et Vapeurs du Lac Champlain... 3.00 P.M.
Trains Express pour Boston, New-York, &c., via Vermont Central... 3.30 P.M.
Express de Jour pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 A.M.
Express de Nuit pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 P.M.
Train Local pour Brockville et les Stations intermédiaires... 4.00 P.M.
Train d'accommodement pour Kingston et les Stations intermédiaires... 6.00 A.M.
Il y aura des Chars Doroitrs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.
C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-24 tf.
25 Octobre, 1871.



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.
T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.
T. ST. GEORGE,
98, RUE ST. LAURENT.
2-24zz

\$30,000 VALANT
EN
HARDES FAITES
DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES
FRANÇAIS ET ANGLAIS
NOUVELLEMENT IMPORTÉS
A
20 POUR CENT
AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE
VENEZ ET JUGEZ.
L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, ETC.
A DES PRIX TRES MODERES
R. DEZIEL,
NO. 131, RUE ST. JOSEPH.
Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude
2-37z

"The Canadian Illustrated News"
Journal Hebdomadaire
De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements.
Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.
Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an.
PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.
Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.
Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.
Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur.
On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.
AGENCE GENERALE:
1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:
319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Epinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhumg, l'Asthme, la Bronchitis etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.
Prix: 15 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY
PHARMACIEN,
144 Rue St. Laurent,
MONTREAL.
2-24zz (Etabli en 1859.)

J. D. NORMANDIN,
RELIEUR, REGLER ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.
Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très-modérés.
Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relire leur journal à bon marché.
No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

POUDRE ALLEMANDE,
SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33zz
CORNICHES,
CORNICHES ROULEAUX,
BAGUETTES A CADRES
ET A ESCALIERS.
A vendre à prix réduits avant l'inventaire chez
L. J. A. SURVEYER,
224, RUE CRAIG,
Montréal.
2-10zz

DÉPARTEMENT DES DOUANES.
Ottawa 15 De cembre 1871.
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 6d

F. X. BEAUCHAMP,
(Successeur de D. Smilie.)
BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE
PIERRES PRECIEUSES.
134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134
MONTREAL.
2-45zz

O. DESMARAIS,
PHOTOGRAPHE.
(Coin des Rues Craig et St. Laurent.)
MONTREAL.
On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x

"L'Opinion Publique"
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Publié tous les Jedis à Montréal, Canada,
Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.
ABONNEMENT..... \$3.00 par année
Aux Etats-Unis..... 3.50
Par numéro..... 7 Centins
Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.
ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois
5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.
On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.
Tout semestre commencé se paie en entier.
Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de déabonnements.
Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.
Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration
FRAIS DE POSTE—ATTENTION!
Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.
Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal Canada.